

SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC



Le croisement des éléments de bilan du schéma 2016-2019, des enquêtes auprès des familles, auprès des coordonnateurs Petite-Enfance, et des différentes cartographies, nous permet de dégager **quelques éléments saillants sur notre territoire.**

L'évolution de la population enfantine de moins de 3 ans, observée entre 2015 et 2018, tranche avec la période précédente : **les communes formant le cœur de la Métropole de Lyon connaissent une légère décroissance compensée par une croissance nette des jeunes enfants – en pourcentage et en effectif – dans les communes situées en limite de l'agglomération**, à l'exception de celles situées sur un axe Nord-Est/Sud-Ouest. Ce même phénomène s'observe également sur plusieurs EPCI limitrophes de la Métropole (CCVL, COPAMO, CCVG), qui confirment leur statut de territoires attractifs.

L'explication la plus couramment admise à ce mouvement centrifuge serait à trouver dans l'évolution des prix du foncier, qui incite les jeunes familles à s'installer de plus en plus loin de Lyon. Les familles les moins en situation d'activité et les plus pauvres s'installent plutôt dans l'Est de la Métropole, tandis que les plus actives, bénéficiant d'un meilleur niveau de vie, privilégient certaines communes des Monts-d'or ou des EPCI conjuguant disponibilités foncières et proximité de la Métropole, en termes de temps de trajet.

Pour les territoires du Conseil départemental, la tendance générale est à la décline avec des situations marquées par une forte décroissance pour les territoires les plus éloignés, enclavés, et loin des itinéraires de déplacement rapide.

En termes d'offre d'accueil, le constat d'une répartition inégale subsiste.

En cela, l'axe 1 du schéma 2016-2019 visant à développer et optimiser l'offre n'a pas atteint tous les objectifs souhaités par les partenaires. Le nombre de places offertes a très significativement augmenté, mais les secteurs considérés comme sous-équipés en offre d'accueil en 2016 (principalement à l'Est de la Métropole et dans la zone de Villefranche-sur-Saône) le sont toujours. Dans ces territoires, les efforts de création de places en collectif ont souvent été neutralisés par des réductions de capacité des assistants maternels ou leur sous-activité.

Le développement des micro-crèches PAJE reste particulièrement important – le Rhône est le département qui en compte le plus – mais leurs implantations comme les publics visés ne correspondent pas assez à l'ambition de rééquilibrage territorial et social de l'offre d'accueil.

Du point de vue des parents, le constat est particulièrement net. La principale difficulté reste l'accès à un mode d'accueil. **Trouver rapidement une solution d'accueil disponible, à proximité du lieu d'habitation pour un coût raisonnable et connu à l'avance : voilà, en résumé, ce qui est attendu.** Les crèches restent plébiscitées mais les compétences éducatives des professionnels ne sont pas un enjeu pour les parents ; elles sont reconnues dans les crèches comme chez les assistants maternels.

Si la pénurie de places ressentie par les parents constitue le principal obstacle, les familles attendent également des améliorations en termes d'accès à l'information et de conseils face à la diversité des solutions existantes. Les crèches restent souvent le premier choix des parents. Pour l'accueil collectif, les familles expriment clairement leurs attentes : transparence et équité sur les critères d'accès, souhait d'élargissement des horaires mais aussi plus de flexibilité dans les conditions d'accueil et dans les plannings pour répondre aux évolutions du monde du travail.

À l'unisson des familles, des améliorations sont attendues des professionnels de la petite-enfance pour améliorer l'information et le conseil aux familles, la transparence et l'équité dans l'attribution des modes d'accueil. Les efforts pourtant significatifs développés par les collectivités pour **accompagner les parents dans la recherche d'un mode d'accueil** – l'un des objectifs du précédent schéma –, via les points d'information petite-enfance, les guichets uniques et les Relais Assistants Maternels (RAM), semblent encore insuffisants pour répondre aux attentes des parents. Pour pallier ces difficultés, les professionnels proposent de travailler des solutions de mutualisation, de coopération et de partage des ressources à l'échelon du bassin de vie. Ces préconisations trouvent autant leur place dans les zones de faible densité démographique qu'au cœur des communes urbaines. Les territoires accueillant les forts taux d'enfants pauvres (Est de la Métropole et secteur de Villefranche-sur-Saône) sont également ceux bénéficiant des taux de couverture petite-enfance les plus faibles. Pour ces familles en situation critique, les obstacles à l'insertion professionnelle sont massifs : l'accès à l'emploi ou la formation – et donc l'amélioration du niveau de vie – ne peut être envisagé sans l'accès à un mode d'accueil à tarif contrôlé. **Les publics en voie d'insertion et en recherche d'emploi réclament plus de facilités pour l'accès aux crèches.**

SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC



Dans ces secteurs (Vaulx-en-Velin, Décines-Charpieu, Vénissieux, Saint-Fons, Givors, Lyon 8^{ème}, Villefranche-sur-Saône), l'indication à suivre serait l'augmentation de crèches en PSU associée à une reformulation des critères de priorité sur l'accès en crèche qui devraient être plus nettement orientés vers l'accompagnement de publics en insertion.

Il faut noter que l'axe 2 du précédent schéma, consacré à l'accompagnement des publics en situation de fragilité, a permis une nette amélioration de la coopération entre partenaires institutionnels, soutenue par la dynamique de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté. Des avancées sont prometteuses, notamment les collaborations locales entre Pôle-Emploi et les solutions d'accueil (crèches AVIP, RAM...) pour les publics pauvres ou en insertion.

Par ailleurs, la présence d'enfants en situation de handicap dans les crèches s'est renforcée, soutenue par l'intensification de financement des institutions mais il reste de nombreux manques à combler pour accompagner les parents dans leurs parcours, ainsi que dans la délicate coordination locale entre structures petite-enfance ou enfance et établissements médico-sociaux.

Les professionnels de la petite-enfance souhaitent pour leur part renforcer la formation permanente, en particulier pour accompagner l'accueil des publics en situation de fragilité : pauvreté, monoparentalité, handicap ou migrants. Ce soutien formatif semble un prérequis pour aller vers les attendus de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté.

D'autres secteurs géographiques sont marqués par une augmentation de la population enfantine conjugée à un fort niveau d'activité professionnelle et de meilleurs niveaux de vie (Monts d'Or, CCVL...). Ces territoires pourraient constituer de bons bassins d'accueil pour des micro-crèches PAJE.

Pour les territoires les moins denses du Conseil Départemental – ceux peu irrigués par des itinéraires rapides – les baisses d'attractivité se confirment : les contraintes de déplacement subies par les familles se conjuguent avec une faible coordination des collectivités, pour aboutir à une offre d'accueil très limitée. Des crèches itinérantes ou des Maisons d'Assistants Maternels (MAM) pourraient constituer des solutions, mais elles sont trop peu répandues et ne sont viables que si elles sont soutenues par un EPCI ayant pris la compétence petite-enfance.

Ces secteurs partagent avec plusieurs communes des Monts d'Or un autre facteur critique : l'offre d'accueil est principalement ou exclusivement portée par les assistants maternels, dont la pyramide des âges est en situation d'alerte. **Pour ce mode d'accueil, les nouvelles générations sont trop peu nombreuses pour compenser les départs en retraite.** La décrue de l'effectif est engagée (en particulier pour les territoires CCBPD Nord Est et CCEL Nord) : elle se traduit par des pertes de places qui pourraient pénaliser l'activité professionnelle des familles.

Sur le sujet de l'Accueil individuel justement, les parents manifestent leur souhait d'une simplification massive de la fonction d'employeur. La maîtrise de la convention collective, indispensable à l'emploi d'un assistant maternel est trop difficile à atteindre. Les facilités promises par l'Urssaf et Pajemploi ont peiné à s'installer et provoqué de nombreux soucis. Par ailleurs, le coût (le reste à charge) semble toujours constituer un frein pour les familles précaires, malgré le renforcement des aides versées par la Caf.

Plus largement sur les modes d'accueil, l'axe 3 du précédent schéma, construit sur une ambition d'efficience, a permis l'élaboration de plusieurs études, diagnostics et dossiers d'analyse à destination des élus et gestionnaires de structures petite enfance. Durant la période 2016-2019, les échanges entre les acteurs de la petite-enfance ont fait apparaître une thématique nouvelle et préoccupante : **la pénurie de professionnels.**

Sur le versant des crèches, ce sont les gestionnaires qui émettent les signaux d'alerte. Dans notre département où l'offre de crèches croît, il devient difficile de recruter et de nombreux postes restent à pourvoir. Cette situation s'observe tant dans les territoires du Conseil Départemental pour lesquels l'éloignement peut être un obstacle, que dans les communes de la Métropole de Lyon ; certains gros employeurs peinent à maintenir leur capacité d'accueil faute de personnel. Assurément, ce sujet sera pris en compte dans le présent Schéma des Services aux Familles.



Afin d'obtenir quelques éléments synthétiques de bilan du Schéma des Services aux Familles 2016-2019, une analyse globale chiffrée des actions réalisées, axe par axe, a été conduite. En complément, une attention particulière a été portée sur les moyens mobilisés, les partenaires et acteurs investis ainsi que les éventuelles pistes d'amélioration.

1. BILAN DU PLAN D'ACTION DE LA MÉTROPOLE DE LYON

20 actions étaient prévues dans le plan d'action du Volet Petite-Enfance de la Métropole de Lyon. 40% d'entre elles ont été effectivement réalisées, 55% sont en cours ou partiellement réalisées et 5% n'ont pas été initiées. La conduite des actions s'est appuyée sur la coopération des acteurs locaux et la synergie des partenaires-pilotes. Les actions restant à conduire nécessitent globalement des efforts en matière d'information et de communication et doivent s'appuyer sur une dynamique locale et territoriale solide. Les actions concrètes doivent également s'accompagner d'une démarche d'ingénierie et d'expérimentation afin d'améliorer la connaissance, la pertinence et l'efficacité de l'offre d'accueil du jeune enfant.

• AXE 1 - Développer et optimiser l'offre d'accueil du jeune enfant, avec une attention particulière aux territoires prioritaires et à la complémentarité des différents modes d'accueil

- Orientation 1.1 : Développer et soutenir l'offre d'accueil individuel et collectif
- Orientation 1.2 : Améliorer l'information et la place des parents dans l'offre
- Orientation 1.3 : Réduire les inégalités territoriales

Pour cet axe, 8 actions sont répertoriées. Pendant la durée du schéma, 50% des actions ont été réalisées, 38% sont encore en cours ou ont été partiellement réalisées et 12% n'ont pas été initiées.

Si la majorité des actions ont été réalisées sur la période 2016-2019, celles-ci nécessitent d'être développées ou pérennisées en 2020, ce qui impose de conserver l'implication de l'ensemble des partenaires.

Certaines actions nécessitent même une mutualisation des activités. C'est le cas notamment pour le projet d'instruction unique des dossiers d'ouverture de crèche pour les porteurs de projet.

L'ingénierie existante autour des modes d'accueil doit être poursuivie car elle permettrait notamment de quantifier

précisément la sous-activité des assistants maternels et, in fine, d'enclencher des dispositifs de communication et de formation continue pour lutter contre leur sous-activité.

Un effort conséquent est à conduire en matière d'information des parents sur l'offre existante (publication de l'offre actualisée des assistants maternels par exemple). Associer les parents dans l'élaboration de l'information pourrait participer à son amélioration.

• AXE 2 – Adapter l'offre aux besoins des familles en situation de fragilité (isolement, monoparentalité, précarité financière, parcours d'insertion, parents mineurs, protection de l'enfance, handicap, maladie chronique)

- Orientation 2.1 : Adapter l'offre aux besoins des familles en situation de fragilités socio-économiques
- Orientation 2.2 : Adapter l'offre aux besoins des familles en situation de fragilité liée au handicap ou à la maladie de l'enfant
- Orientation 2.3 : Informer et accompagner les familles en situation de fragilités

Pour cet axe, 7 actions sont répertoriées. Pendant la durée du schéma, 50% des actions ont été réalisées, 50% n'ont pas été réalisées.

Une partie des actions qui n'ont pas été réalisées portent sur l'information et la communication en direction des familles : améliorer la visibilité des équipements spécialisés sur internet, promouvoir les plateformes existantes, organiser des événements autour de l'accueil des publics en insertion, etc. Au-delà de l'information, un accompagnement renforcé de ces familles est nécessaire avec, par exemple, le recours à un mandataire assumant les tâches administratives liées à la fonction d'employeur d'assistants maternels.

L'adaptation de l'offre à ces publics fragilisés doit s'appuyer sur une meilleure connaissance de leurs spécificités, une participation active des différents modes d'accueil et des associations et acteurs locaux.



• AXE 3 – Améliorer l'efficacité de l'offre d'accueil du jeune enfant

- Orientation 3.1 : Éclairer la prise de décision des élus
- Orientation 3.2 : Renforcer le conseil et l'accompagnement auprès des gestionnaires pour améliorer la fréquentation, la qualité et la maîtrise des coûts des équipements
- Orientation 3.3 : Développer la qualité et l'innovation dans l'accueil des jeunes enfants

Pour cet axe, 5 actions sont répertoriées. Pendant la durée du schéma, 60% des actions ont été réalisées et 40% n'ont pas été réalisées.

Les actions qui n'ont pas été conduites pour cet axe correspondent essentiellement à des études et enquêtes à produire afin, par exemple, d'approfondir la maîtrise des coûts d'investissement et de fonctionnement des crèches, de réduire la pénurie des métiers de la petite-enfance ou encore de permettre l'adaptation des solutions d'accueil aux nouvelles formes de travail et de mobilité.



2. BILAN DU PLAN D’ACTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU RHÔNE

19 actions étaient prévues dans le plan d’action du Volet Petite-Enfance du Conseil Départemental du Rhône, déclinées en 74 pistes de travail. 42% d’entre elles ont été effectivement réalisées, 18% sont en cours ou partiellement réalisées, 27% n’ont pas été conduites et 13% n’ont pas été suivies.

Comme pour la Métropole de Lyon, la dynamique partenariale engagée est à souligner. Les actions à poursuivre tiennent essentiellement à une meilleure information, à la fois des partenaires et des familles, sur l’existant et au développement de solutions d’accueil plus adaptées (Maisons d’Assistants Maternels (MAM), structures favorisant un accueil de qualité des enfants en situation de handicap, etc.).

• AXE 1 - Développer et optimiser l’offre d’accueil du jeune enfant, avec une attention particulière aux territoires prioritaires et à la complémentarité des différents modes d’accueil

Orientation 1.1 : Soutenir le développement de l’offre d’accueil individuel et collectif

Orientation 1.2 : Améliorer l’information et la place des parents dans l’offre

Orientation 1.3 : Réduire les inégalités territoriales

Pour cet axe, 10 actions sont répertoriées, décomposées en 38 pistes d’actions différentes. Pendant la durée du schéma, 45% des pistes d’actions ont été réalisées, 13% sont encore en cours ou ont été partiellement réalisées et 42% n’ont pas été initiées.

Pour cet axe, le suivi de certaines pistes d’actions et, in fine, la démarche de bilan, ont été conduites partiellement. Parmi les 42% d’actions qui n’ont pas été initiées, certains suivis n’ont pas été complétés et donc il n’y a aucune certitude quant à la réalisation de ces actions. La plupart des actions non initiées concernent l’information faite aux parents et la place laissée à ceux-ci. Il s’agit notamment de promouvoir l’accueil individuel en développant l’action « promotion d’accueil auprès des parents et les soutenir dans leur fonction d’employeur » et en communiquant sur les droits et devoirs des parents employeurs (supports audiovisuels et contrat-type, assistance administrative et juridique via les RAM).

• AXE 2 – Adapter l’offre aux besoins des familles en situation de fragilité (isolement, monoparentalité, précarité financière, parcours d’insertion, parents mineurs, protection de l’enfance, handicap, maladie chronique)

Orientation 2.1 : Adapter l’offre aux besoins des familles en situation de fragilités socio-économiques

Orientation 2.2 : Adapter l’offre aux besoins des familles en situation de fragilité liée au handicap ou à la maladie de l’enfant

Orientation 2.3 : Informer et accompagner les familles en situation de fragilités

Pour cet axe, 7 actions sont répertoriées. Pendant la durée du schéma, 50% des actions ont été réalisées, 50% n’ont pas été réalisées.

Une partie des actions qui n’ont pas été réalisées portent sur l’information et la communication en direction des familles : améliorer la visibilité des équipements spécialisés sur internet, promouvoir les plateformes existantes, organiser des événements autour de l’accueil des publics en insertion, etc. Au-delà de l’information, un accompagnement renforcé de ces familles est nécessaire avec, par exemple, le recours à un mandataire assumant les tâches administratives liées à la fonction d’employeur d’assistants maternels. Pour cet axe, 5 actions sont répertoriées, déclinées en 22 pistes de travail. Pendant la durée du schéma, 22% des actions ont été réalisées, 36% sont en cours et 42% n’ont pas été réalisées. Parmi les actions à développer et poursuivre, l’attention se porte sur deux types de publics spécifiques : les enfants en situation de handicap et les parents en situation d’insertion.

Ainsi, parmi ces actions à renforcer, on trouve :

• Continuer de soutenir les projets favorisant un accueil de qualité des enfants en situation de handicap ou de maladie chronique en s’assurant de la pertinence des financements, en menant une réflexion autour des partenaires locaux et autour de l’implantation de centres ressources « handicap », en élargissant le projet à l’accès des structures aux parents en situation de handicap.



• Développer une offre d’accueil adaptée et diversifiée des publics en situation de précarité ou en insertion, en lien avec la législation en vigueur.

• AXE 3 – Améliorer l’efficacité de l’offre d’accueil du jeune enfant

Orientation 3.1 : Éclairer la prise de décision des élus

Orientation 3.2 : Renforcer le conseil et l’accompagnement auprès des gestionnaires pour améliorer la fréquentation, la qualité et la maîtrise des coûts des équipements

Orientation 3.3 : Développer la qualité et l’innovation dans l’accueil des jeunes enfants

Pour cet axe, 4 actions sont répertoriées, déclinées en 14 pistes de travail. Pendant la durée du schéma, 60% des actions ont été réalisées et 40% n’ont pas de précisions quant à leur suivi. Comme pour la Métropole de Lyon, les actions qui n’ont pas été conduites pour cet axe tiennent essentiellement à des études et enquêtes à produire afin, par exemple, d’approfondir la maîtrise des coûts d’investissement et de fonctionnement des crèches, de réduire la pénurie des métiers de la petite-enfance ou encore de permettre l’adaptation des solutions d’accueil aux nouvelles formes de travail et de mobilité. Cet axe est le moins avancé du plan d’action du Conseil Départemental.



1. TAUX D'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS ENTRE 2015 ET 2018

Le taux d'évolution de la population infantile, en l'occurrence pour les moins de 3 ans, reste un bon indicateur de dynamisme démographique d'un territoire et peut donner des indications sur les besoins en équipements petite-enfance. À la différence du taux de natalité, le taux d'évolution des moins de 3 ans tient également compte des mouvements de population.

Métropole de Lyon

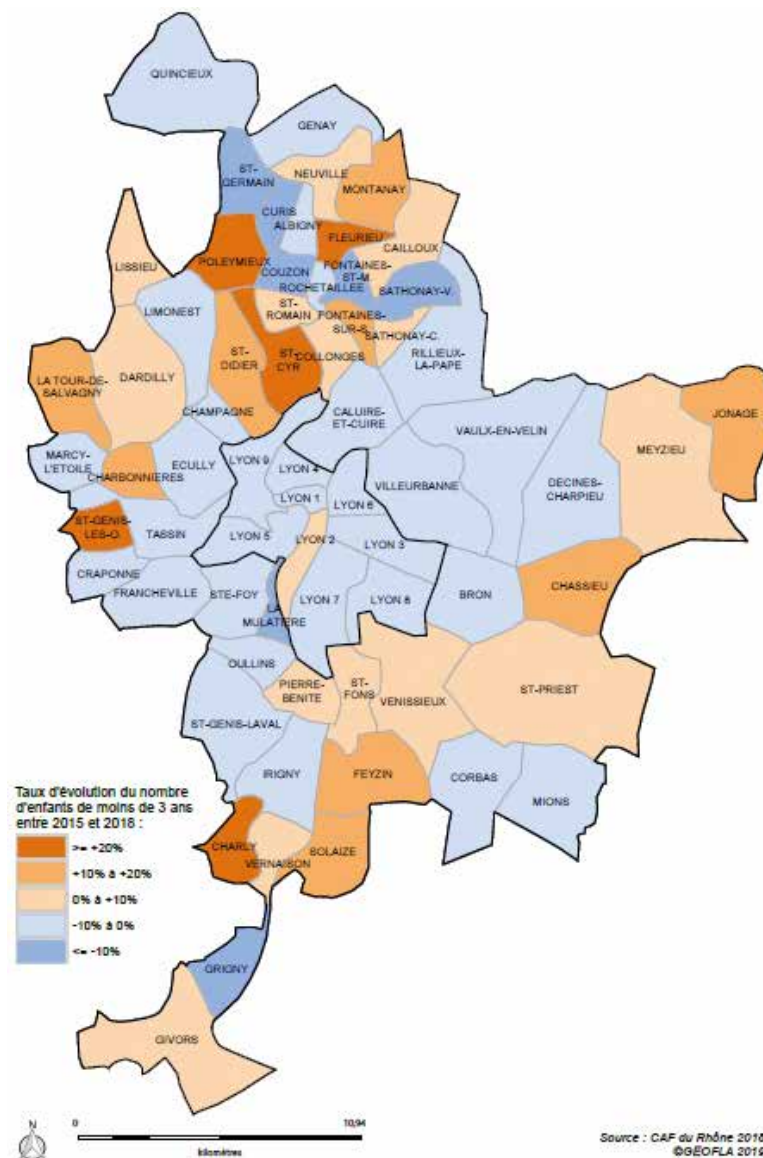
Analyse

À l'exception de Lyon 2^{ème}, le centre de la Métropole de Lyon suit une tendance décroissante selon un axe Nord-Est à Sud-Ouest allant de Rillieux-la-Pape à Irigny, tandis que les deuxièmes couronnes autour de Lyon manifestent des niveaux de croissance modérés.

La comparaison avec la période 2011-2014 fait nettement apparaître une inversion de tendance, les foyers avec jeunes enfants étant plus nombreux dans les communes limitrophes de la Métropole de Lyon.

Jonage, Chassieu ou encore Feyzin, Solaize et Saint-Genis-les-Ollières connaissent une très nette progression de leur effectif de jeunes enfants. D'autres communes de plus petite taille sont marquées par de très fortes progressions sur la période, mais avec des impacts plus réduits car s'appliquant à des effectifs plus restreints. C'est le cas notamment pour Saint-Cyr-au-Mont-d'Or ; même si le secteur des Monts d'Or fait apparaître de forts contrastes.

Pour la Métropole de Lyon, le taux d'évolution des moins de 3 ans peut essentiellement être impacté par deux éléments : l'utilisation des réserves foncières – on note par exemple que les communes de Vénissieux et de Saint-Priest ont encore du potentiel de ce point de vue – et le développement des lignes de transport en commun avec lesquelles l'accès à l'offre est facilité. Pour ce point, l'évolution des modes de conciliation vie professionnelle-vie personnelle, notamment avec le développement du télétravail, peut réduire l'impact de la structure des transports dans les dynamiques de densification.



Code couleur : Les territoires les plus foncés sont ceux pour lesquels le nombre d'enfants de moins de 3 ans a le plus fortement augmenté entre 2015 et 2018.

Limites et précautions d'analyse : Cette carte présente un taux d'évolution et non un effectif. Sur des territoires pour lesquels la population d'enfants de moins de 3 ans est peu nombreuse, une couleur foncée ne traduit pas forcément une situation critique. Par ailleurs, les données prennent uniquement en compte les publics allocataires de la Caf.

Conseil Départemental du Rhône

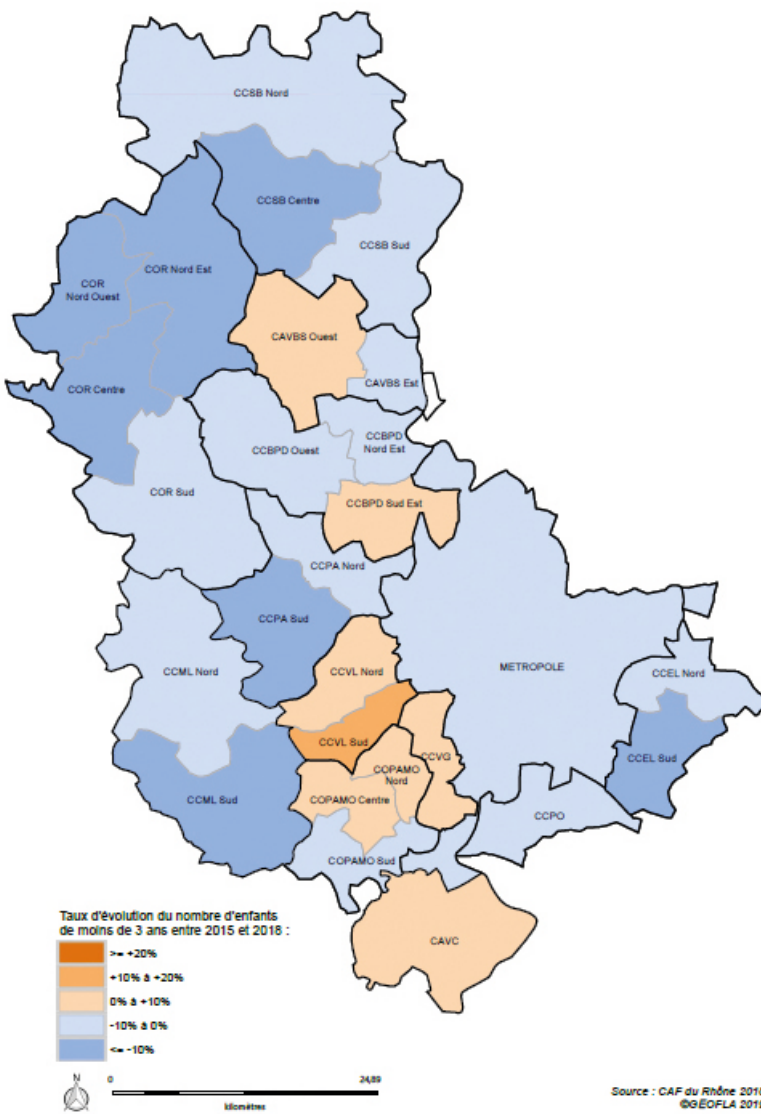
Analyse

La tendance générale est à la décline de la population des moins de 3 ans au sein des EPCI les plus éloignés de la Métropole de Lyon. La COR est particulièrement affectée par une décroissance nette sur l'essentiel de son territoire. C'est le cas également pour le centre de la CCSB ou encore la CAVBS Est, qui cumule les indicateurs de précarité.

La partie centrale du Conseil départemental est marquée par le fort développement de la CCVL, la zone Sud de cet EPCI constituant le territoire le plus dynamique de tout le territoire Rhodanien. La COPAMO (hormis sa zone Sud) et la CCVG s'inscrivent dans la même tendance.

Globalement, les territoires mitoyens à l'Ouest de la Métropole confirment une tendance déjà observée il y a 4 ans dans le cadre du diagnostic du Schéma des Services aux Familles : ces territoires sont très attractifs et connaissent une nette croissance de la population de jeunes enfants.

Il est à noter qu'aucun projet en lien avec les mobilités (transports en communs ou axes routiers et autoroutiers) n'est à prévoir sur le territoire départemental. Les tendances observées pourraient ainsi se prolonger dans les années à venir.





2. PART D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS VIVANT DANS DES FAMILLES MONOPARENTALES EN 2018

Le nombre de foyers monoparentaux a presque doublé en France durant les vingt dernières années. Des revenus, au logement, en passant par le travail, ces familles composées d'un seul adulte ont des conditions de vie bien moins favorables. Le parent, 9 fois sur 10 une femme, connaît une activité professionnelle généralement plus précaire et souvent à temps partiel induisant de fortes disparités de niveaux de vie avec les couples avec enfants.

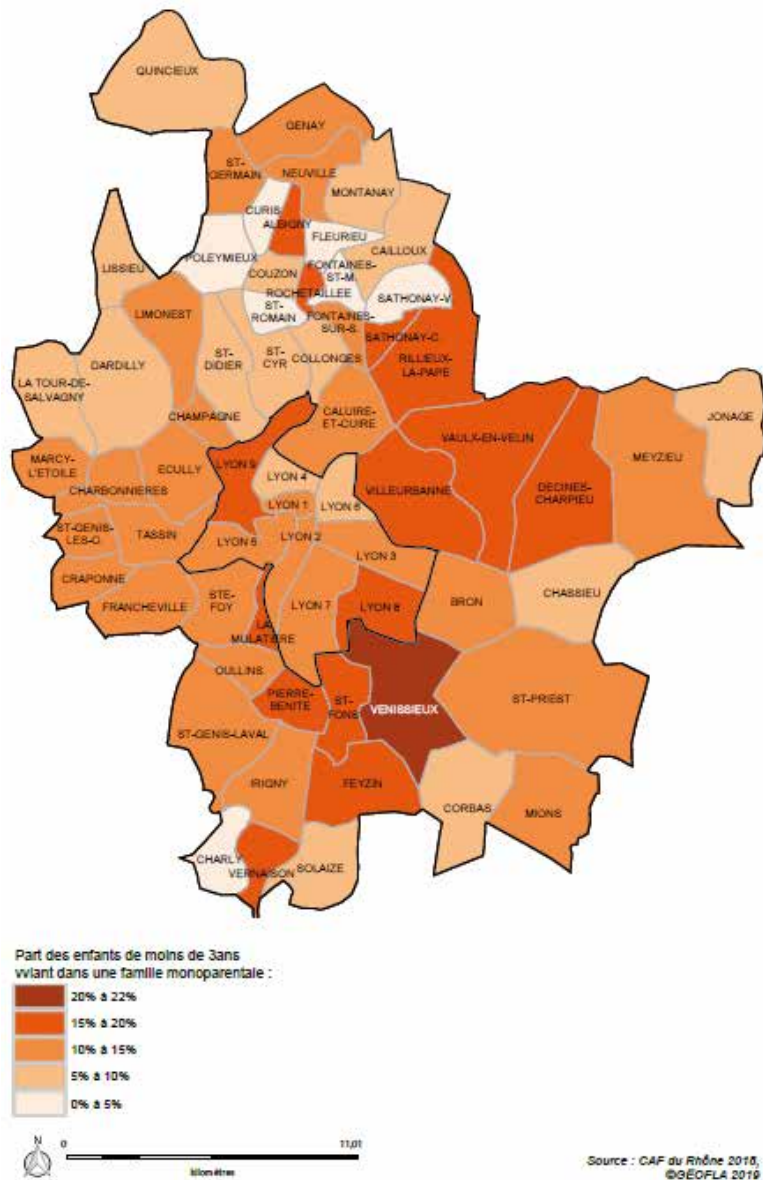
Métropole de Lyon

Analyse

C'est principalement dans le croissant Est de Lyon que l'on observe les plus fortes concentrations d'enfants de moins de 3 ans vivant dans un foyer monoparental avec notamment une attention particulière à Vaulx-en-Velin (18,82%).

À Givors et Vénissieux, cette proportion est la plus forte, dépassant un enfant sur cinq.

Les communes des Monts d'Or présentent des situations très contrastées, en lien avec les effectifs limités. Champagne-au-Mont-d'Or compte par exemple 14,77% de familles monoparentales parmi les familles avec enfants de moins de 3 ans.



L'accès à un mode d'accueil est particulièrement important pour ces familles car il conditionne la possibilité d'avoir une activité professionnelle. Sans surprise, cette carte semble être le reflet inverse de celle présentant l'activité professionnelle des parents.

Code couleur : Les territoires les plus foncés renvoient aux territoires où la proportion d'enfants de moins de 3 ans vivant dans des familles monoparentales est la plus importante.

Limites et précautions d'analyse : Les données prennent uniquement en compte les publics allocataires de la Caf.

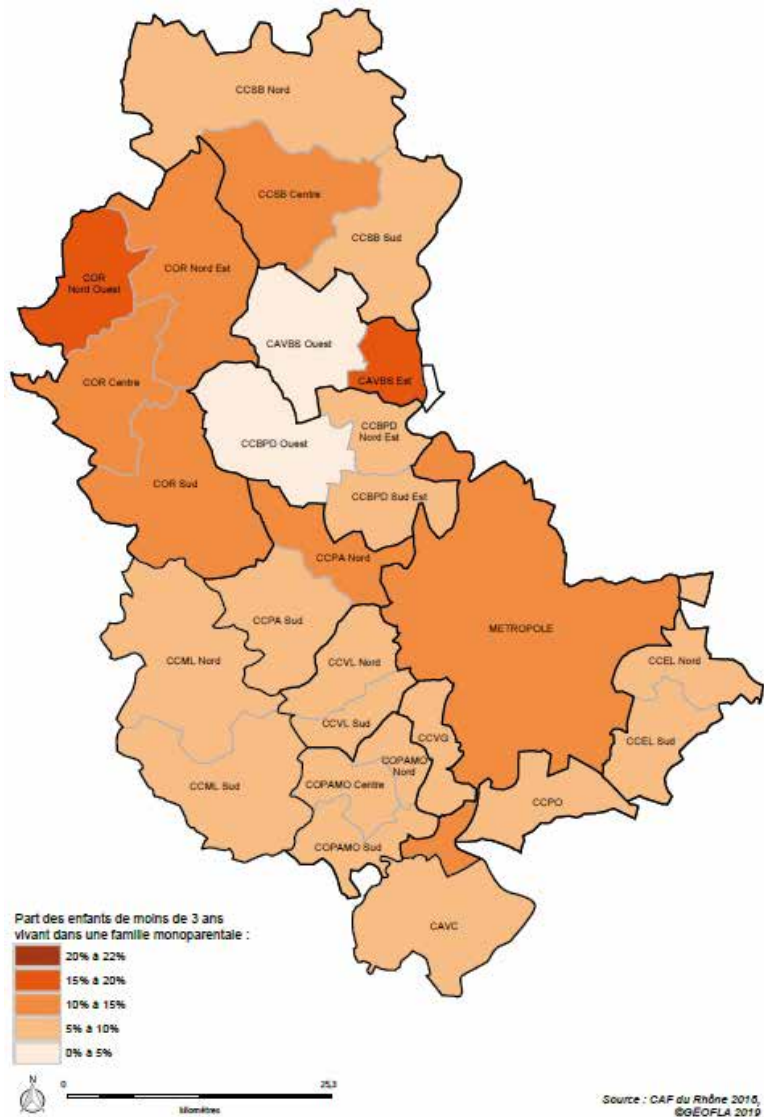
Conseil Départemental du Rhône

Analyse

Un territoire se distingue parmi tous, c'est la CAVBS Est, comprenant la commune de Villefranche-sur-Saône, qui contraste tout particulièrement avec ses secteurs limitrophes. Cette zone conjugue une forte proportion d'enfants vivant dans une famille monoparentale et vivant en dessous du seuil de bas revenus.

Dans une moindre mesure, la COR Nord-Ouest (18,16%) présente des caractéristiques identiques, mais avec un volume d'enfants de moins de 3 ans moins important.

Les territoires concernés par une proportion importante de familles monoparentales parmi les familles avec enfants de moins de 3 ans (entre 10 et 15%) semblent former un croissant allant de la CCSB Centre (10,14%) à la Métropole de Lyon. Pour ces territoires, la proximité des solutions d'accueil du jeune enfant est primordiale car elle vient impacter l'organisation quotidienne de ces familles.





3. PART DE FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS VIVANT SOUS LE SEUIL DE BAS REVENUS EN 2018

Le seuil de bas revenus est un indicateur de la pauvreté des familles. Il est fixé à 60% du revenu médian avant impôts, c'est-à-dire 1 071€ en 2018. Le principal intérêt de cet indicateur est de lisser les effets liés à la composition des ménages : une famille monoparentale réalisera moins d'économies d'échelle qu'un couple.

Si parmi les familles monoparentales on compte une proportion plus importante de familles vivant sous le seuil de bas revenus, la vulnérabilité financière touche aussi les couples avec enfants. Les jeunes enfants vivant dans une famille à bas revenus sont proportionnellement plus concernés par des difficultés en lien avec la santé ou le langage par exemple.

Métropole de Lyon

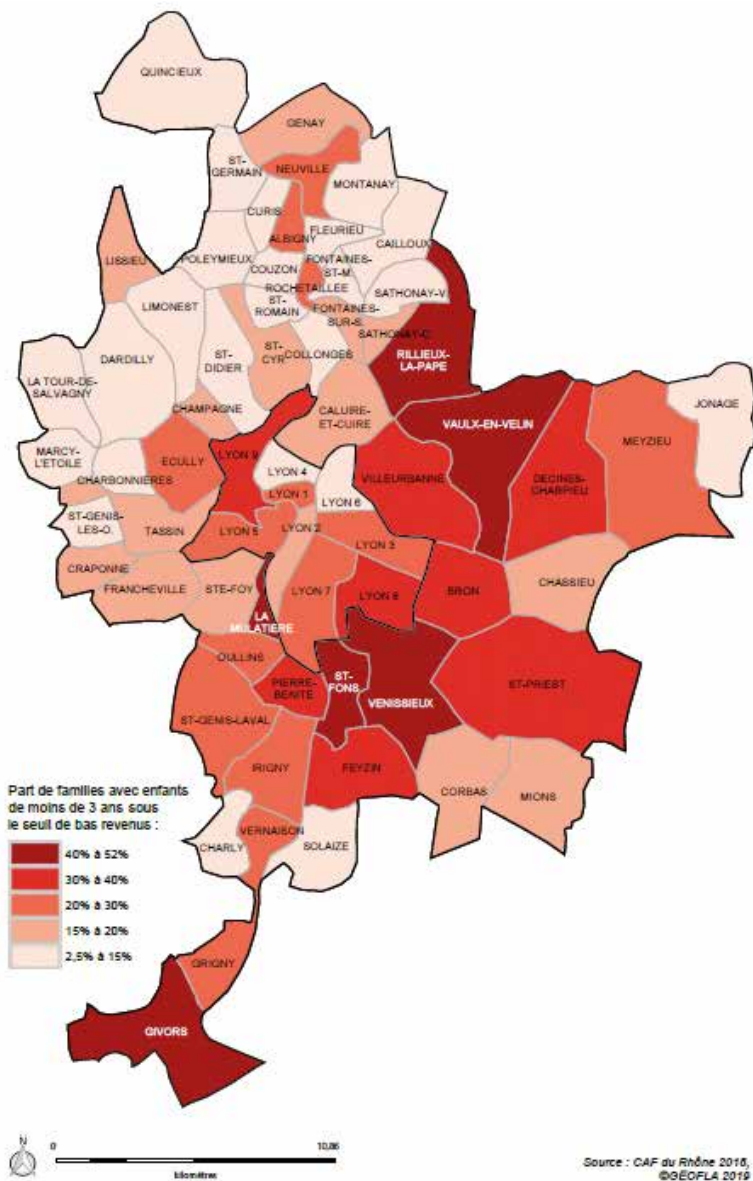
Analyse

Les communes comptant la plus forte proportion d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté sont celles du Croissant Sud-Est de Lyon, suivant les contours du périphérique, allant de Rillieux-la-Pape (44,30%) à Pierre-Bénite (37,11%). Les situations les plus critiques sont connues à Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Saint-Fons et Givors, communes dans lesquelles près d'un enfant sur deux vit dans une famille qui se situe sous le seuil de bas revenus.

Lyon 8^{ème} et Lyon 9^{ème} sont les territoires de la Ville de Lyon les plus concernés par la précarité financière avec plus d'une famille sur trois qui vit sous le seuil de bas revenus.

Il est à noter une corrélation entre cette répartition et celle des Quartiers Prioritaires, dont les contours sont définis sur le seul critère du revenu par habitant.

Les communes des Monts d'Or apparaissent comme les plus épargnées par la précarité financière.



Source : CAF du Rhône 2018, ©GEOFLA 2019



Code couleur : Les territoires les plus foncés sont ceux où la proportion d'enfants de moins de 3 ans allocataires vivant dans une famille sous le seuil de bas revenus, fixé à 1 071€, est la plus importante.

Limites et précautions d'analyse : Pour refléter les écarts entre les territoires du Conseil départemental et les communes de la Métropole de Lyon, il a été nécessaire de créer des échelles de valeurs différentes. La situation de la Métropole est nettement plus problématique : la moyenne de toute la Métropole est au niveau du secteur de Villefranche-sur-Saône, le plus critique des territoires du Conseil Départemental. Les données prennent uniquement en compte les publics allocataires de la Caf.

Conseil Départemental du Rhône

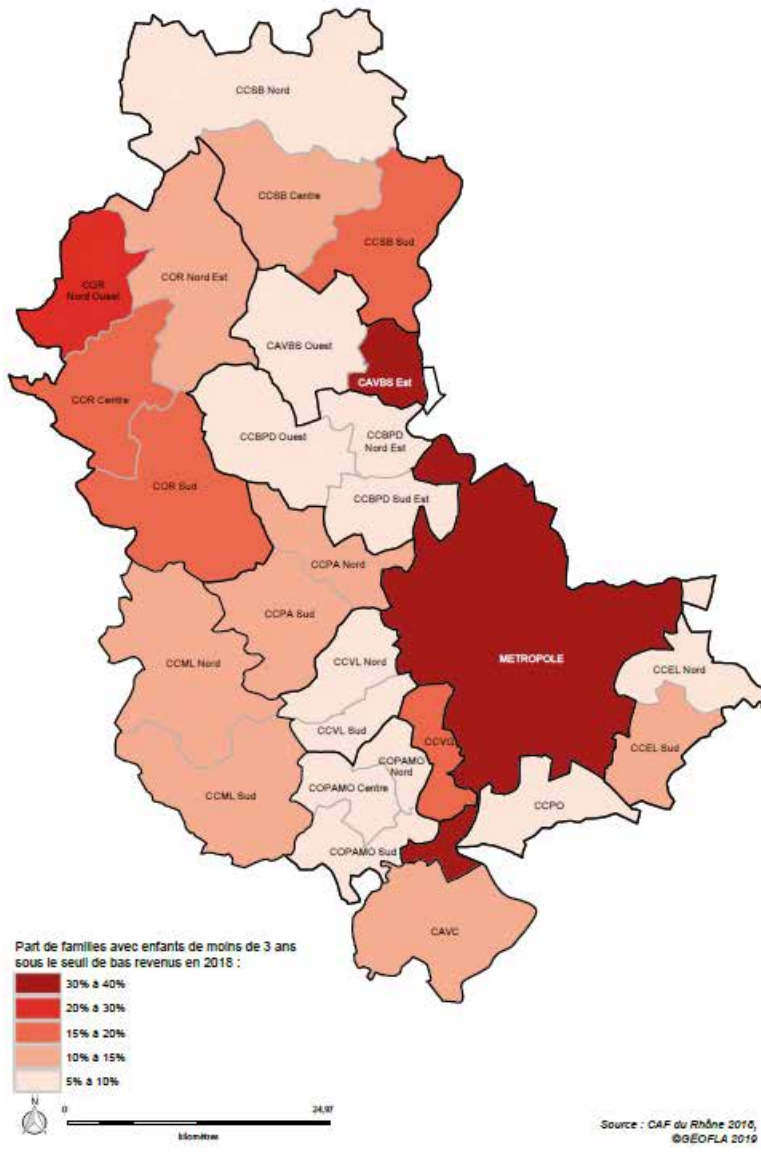
Analyse

Un territoire se distingue nettement des autres : la CAVBS Est (39,12% de familles avec enfants de moins de 3 ans qui vivent sous le seuil de bas revenus). Ce secteur associe une sur-représentation de la pauvreté et de la monoparentalité.

Il contraste fortement avec la plupart des secteurs voisins. On note par exemple 5,77% de situations de pauvreté parmi les familles avec enfants de moins de 3 ans pour la CCBPD Sud-Est.

La COR Nord-Ouest est également marquée par les mêmes caractéristiques mais dans une moindre mesure que la CAVBS Est notamment car le volume global d'enfants de moins de 3 ans est moins important.

Exceptée pour la CCVG (15,13%), les territoires limitrophes à la Métropole de Lyon bénéficient d'une situation plus favorable. Il est à noter que sur la plupart de ces territoires le prix du foncier reste élevé, bien qu'inférieur à la moyenne métropolitaine.



Source : CAF du Rhône 2018, ©GEOFLA 2019



4. PART D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS DANS DES FAMILLES OÙ TOUS LES PARENTS SONT ACTIFS EN 2018

Cet indicateur est un des éléments permettant d'analyser la tension entre l'offre d'accueil et le besoin d'accueil lié à l'activité professionnelle des parents. Le terme « tous les parents » indique que sont pris en compte les familles où les deux parents travaillent dans le cas de couples avec enfants, ainsi que les familles monoparentales où le parent est en activité professionnelle. Sur les territoires comptant une forte proportion d'enfants dont les parents sont en activité, le besoin en mode d'accueil est fort.

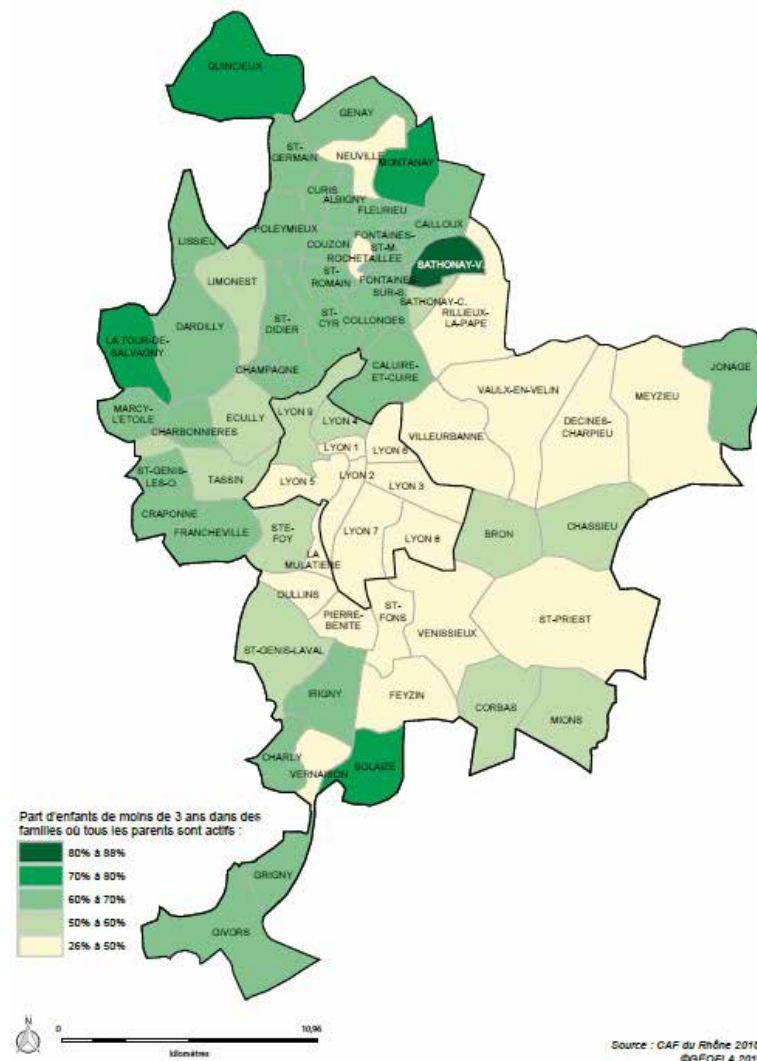
Cela se traduit par un besoin en capacité d'accueil forte, mais aussi en termes d'amplitude d'ouverture journalière importante afin de couvrir le temps de travail et le temps de trajet domicile-travail des parents.

Métropole de Lyon

Analyse

Le Croissant Est de la Métropole de Lyon concentre une fois de plus le plus de difficultés : à Saint-Fons, par exemple, 1/4 des familles avec enfants de moins de 3 ans sont concernées par l'activité de tous les parents du foyer.

A contrario, La Tour-de-Salvagny, Montanay, Jonage, Saint-Genis-les-Ollières, Solaize ou encore Sathonay-Village (85,90%) cumulent un taux d'activité important et une forte croissance démographique des moins de 3 ans : ce qui peut indiquer des zones de tension entre l'offre et la demande.



Source : CAF du Rhône 2015, ©GEOFLA 2019



Pour les publics les plus précaires, cela peut aussi passer par le développement de solutions adaptées favorisant le retour à l'emploi comme c'est le cas des crèches A Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP).

Code couleur : Les territoires les plus foncés sont ceux où la proportion d'enfants de moins de 3 ans vivant dans une famille où tous les parents sont actifs est la plus importante (parents bi-actifs pour les couples ou parent seul actif dans le cadre d'une famille monoparentale).

Limites et précautions d'analyse : Dans cette cartographie, les enfants de moins de 3 ans vivant dans un foyer avec un couple parental où l'un des parents n'est pas en activité professionnelle ne sont pas pris en compte ; alors même que l'activité des deux parents est parfois conditionnée par un besoin en mode d'accueil. L'activité s'entend « appréciée et déclarée à la Caf ». Les données prennent uniquement en compte les publics allocataires de la Caf.

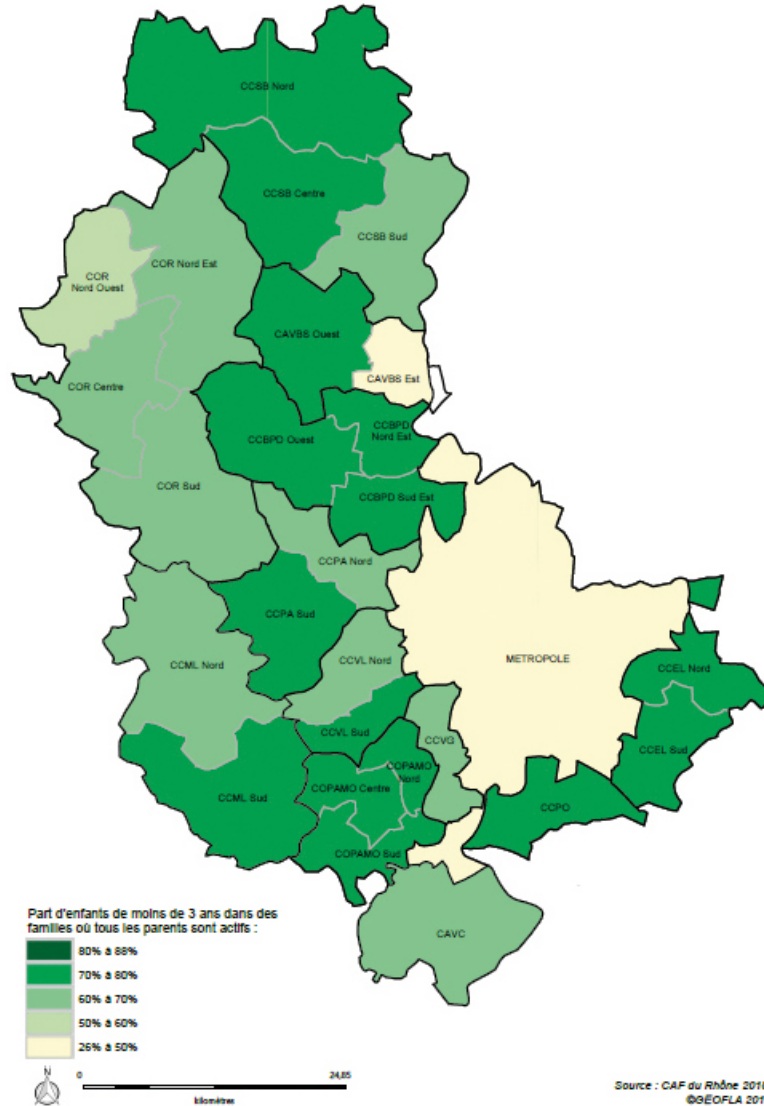
Conseil Départemental du Rhône

Analyse

Globalement, le niveau d'activité des familles avec enfant de moins de 3 ans est comparativement plus élevé que celui observé dans les communes de la Métropole de Lyon.

Plusieurs secteurs du Sud-Ouest du département présentent des taux importants : l'essentiel de la COPAMO, le Sud de la CCVL (73,54%) ainsi que le Sud de la CCML. Ces territoires combinent souvent fort niveau d'activité professionnelle des parents avec un important dynamisme pour les moins de 3 ans : cela augmente la tension des modes d'accueil existants sur le territoire.

La CAVBS Est est le territoire le moins concerné par l'activité des parents (37,24% des familles avec enfants de moins de 3 ans où tous les parents sont actifs). Sur ce territoire, des modes d'accueil adaptés peuvent être envisagés, tels que les crèches AVIP.



Source : CAF du Rhône 2015, ©GEOFLA 2019



5. TAUX DE COUVERTURE PETITE-ENFANCE MOYEN EN 2017

Ce taux rapporte le nombre d'enfants de moins de 3 ans accueillis dans un ou plusieurs modes d'accueil sur le nombre total d'enfants de moins de 3 ans du territoire.
En 2017, le taux de couverture nationale moyen est de 58,9 places pour 100 enfants. Un territoire avec un taux inférieur est considéré comme prioritaire. Le taux de couverture moyen pour le Rhône est de 59,81 places pour 100 enfants et de 56,66 pour la Métropole de Lyon.

Code couleur : Les territoires les plus foncés sont ceux qui comptent le moins de solutions d'accueil « formels » (crèches et micro-crèches, assistants maternels, salariés à domicile et enfants de 2/3 ans scolarisés en école maternelle), proportionnellement au nombre d'enfants. Cela indique alors une tension entre l'offre et la demande.

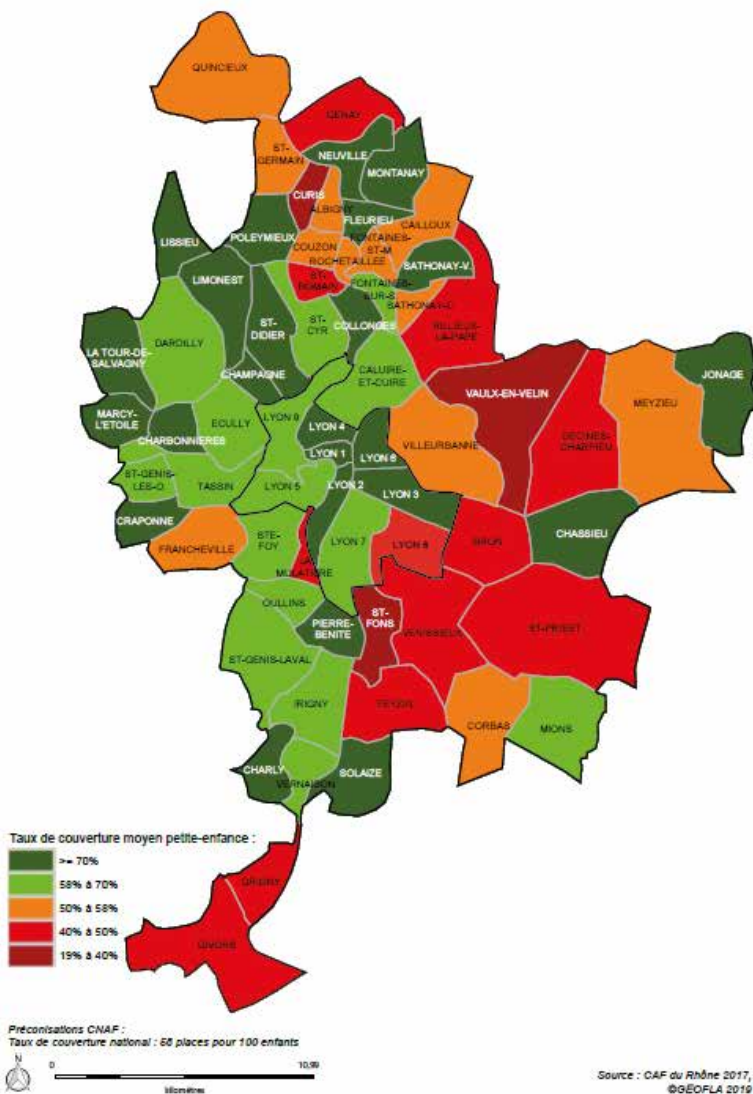
Métropole de Lyon

Analyse

La plupart des communes du croissant Est de la Métropole sont en dessous de la moyenne nationale. Pour la plupart, leur taux de couverture peut être considéré comme critique, en particulier pour Vaulx-en-Velin (où le nombre de places en collectif a néanmoins progressé depuis 2017 où il était à 31,78 places pour 100 enfants) et Saint-Fons (27,82).

À ce croissant Est, s'ajoutent les communes de Givors (41,33) et Grigny (49,6) au Sud de la Métropole de Lyon.

La faiblesse de l'offre constitue sans aucun doute un obstacle pour l'insertion et l'accès à l'emploi, l'enjeu est d'augmenter les possibilités d'accueil pour ces territoires qui concentrent les publics en situation de pauvreté et sont caractérisés par une précarité polymorphe.



Limites et précautions d'analyse : La carte prend en compte toutes les crèches, y compris celles qui ne sont pas soutenues par la collectivité (crèches de personnel et micro-crèches PAJE). Par ailleurs, les modes d'accueil informels ne sont pas pris en compte (entourage notamment).
Pour les territoires du Conseil Départemental, le taux présenté est la moyenne des taux de couverture individuels des communes du territoire.

Attention, le taux de couverture vient quantifier l'offre mais elle ne vient pas la qualifier : on a parfois une offre inadaptée au public, comme c'est partiellement le cas à Villeurbanne par exemple où l'offre de micro-crèches PAJE – en tarif libre – est trop développée au regard de la précarité d'une partie des familles de la commune.

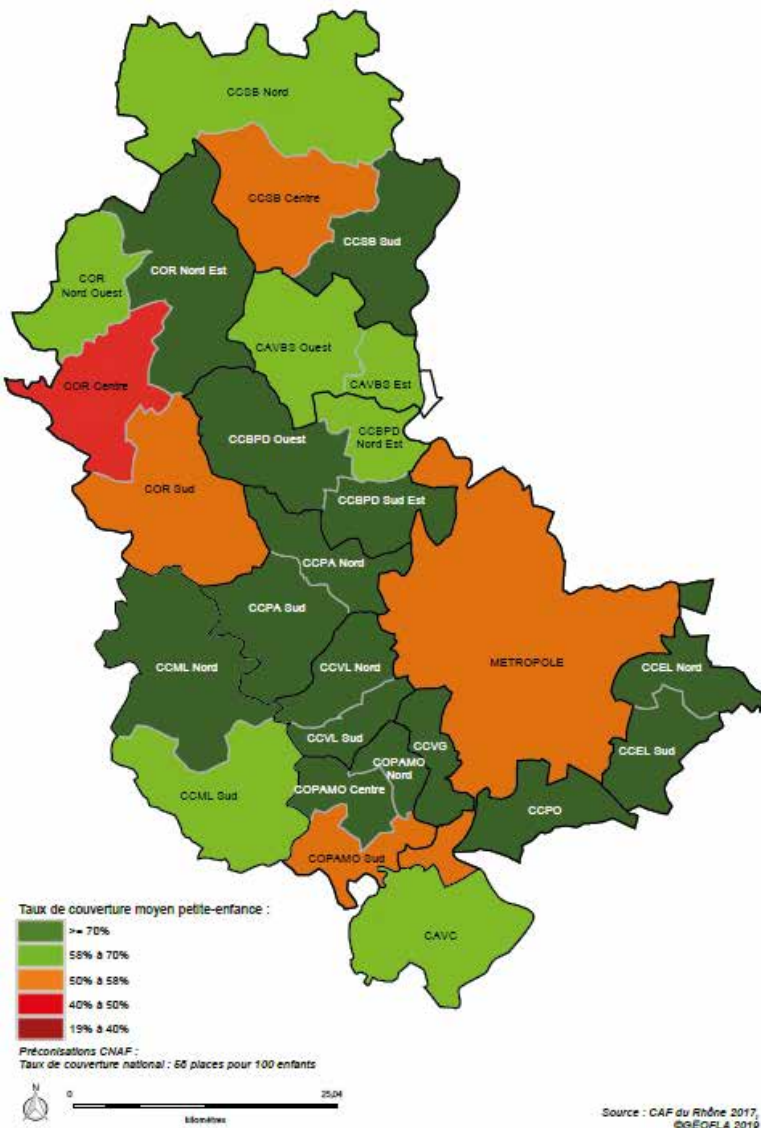
Conseil Départemental du Rhône

Analyse

Le taux de couverture est significativement au-dessus de la moyenne nationale, situation adaptée au regard du niveau d'activité professionnelle des parents de jeunes enfants qui est relativement élevé. C'est notamment le cas dans les territoires limitrophes à la Métropole et au Sud-Ouest du territoire départemental, qui comptent les plus forts taux d'activité. Ce taux est fortement porté par l'offre des assistants maternels, ce qui peut constituer un motif d'inquiétude compte tenu de la décroissance de l'effectif généralement observée. À cela s'ajoute une population en bas âges croissante, pouvant créer à terme des situations de tension.

La COPAMO Sud fait figure d'exception dans cette partie du territoire avec un taux de couverture moyen à 51,71 places pour 100 enfants. La situation la plus critique reste la COR Centre avec une place d'accueil pour deux enfants de moins de 3 ans (50 places pour 100 enfants). Cela nécessite que les familles avec enfants en bas âge soient mobiles et se reportent sur l'offre d'accueil des territoires limitrophes, eux-mêmes en situation de tension (53,54 pour la COR Sud).

La CCSB Centre est également affectée, malgré les effets de la décroissance de leur population d'enfants de moins de 3 ans.





6. TAUX D'OCCUPATION MOYEN DES CRÈCHES PSU EN 2018

Le taux d'occupation permet de mesurer la fréquentation des crèches PSU du territoire. Il fait partie des données permettant de mesurer la tension entre l'offre et la demande. La Cnaf fixe comme seuil national 70%. En-deçà de ce seuil, on considère la structure comme sous-occupée.

Code couleur : Les territoires les plus fonnés sont ceux dans lesquels le taux d'occupation des crèches et micro-crèches PSU est le plus important. Les territoires les plus fonnés expriment une forme de saturation de leurs structures PSU.

Métropole de Lyon

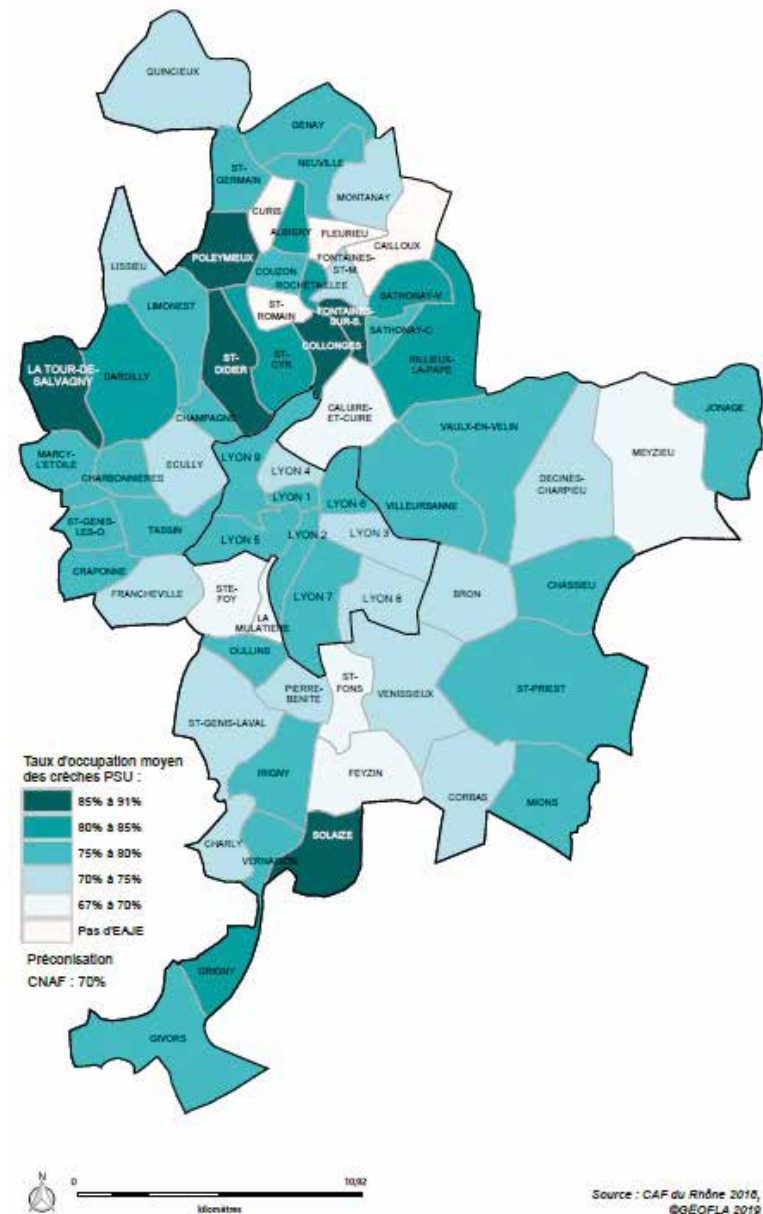
Analyse

La situation de plusieurs communes du Nord-Ouest, La Tour-de-Salvagny (86,65%), Poleymieux-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Collonges-au-Mont-d'Or (90,43%) mais aussi, au Sud, Solaize (87,20%) fait apparaître des situations très critiques avec des crèches en "surcharge". Dans la plupart des situations, la principale explication tient à l'augmentation de la population enfantine, souvent associée à des taux d'activité des parents importants.

A contrario, on observe des taux d'occupation anormalement bas dans des communes où le besoin d'accueil associé à l'activité professionnelle est suffisamment fort : Sainte-Foy-lès-Lyon (68,81%) ou Caluire-et-Cuire.

Les situations de Feyzin (67,96%), Meyzieu ou Saint-Fons s'inscrivent probablement dans un autre type de difficulté : ces communes conjuguent une offre d'accueil limitée ou très limitée, une forte concentration de publics en difficulté, une croissance de la population enfantine, etc. mais une fréquentation très faible, probable résultat de critères d'accueil à repenser.

La mécanique de la PSU peut nuire à l'accessibilité de l'offre d'accueil collectif : elle privilégie les contrats à temps complet, écartant ainsi les publics avec des temps partiels et des contrats courts.



Limites et précautions d'analyse : Un équipement ayant ouvert en cours d'année peut tirer la moyenne territoriale vers le bas car son taux d'occupation est forcément plus faible. Par ailleurs, pour les territoires du Conseil Départemental, le taux présenté est la moyenne des taux de couverture individuels des communes du territoire.

Certaines communes n'accueillent aucune crèche sur leur territoire mais subventionnent des structures intercommunales installées sur des communes voisines. Dans cette démarche, ce sont les lieux d'implantation des structures qui sont retenus. Les structures intercommunales nécessitent de questionner l'accessibilité pour tout le territoire, en termes de mobilité notamment.

Conseil Départemental du Rhône

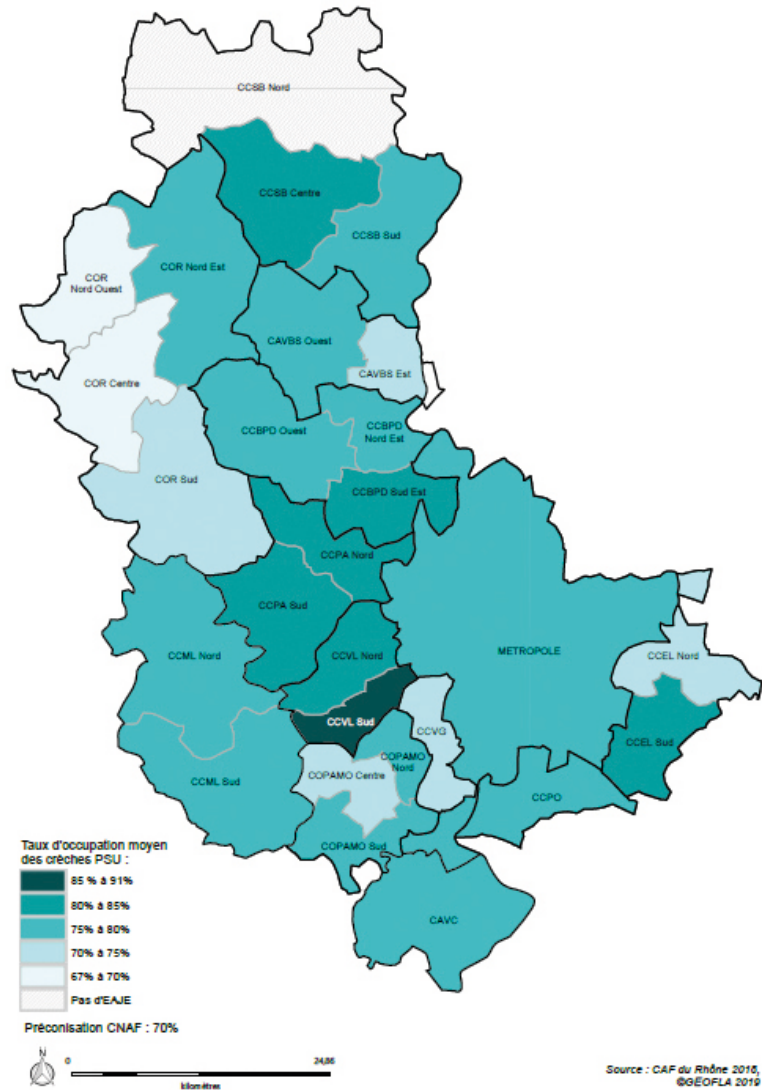
Analyse

D'un point de vue général, les taux d'occupation sont corrects. Des situations critiques apparaissent néanmoins.

Pour le secteur de la CCVL Sud, où l'offre est pourtant riche, le niveau d'activité fort, conjugué à la croissance très importante de la population enfantine, met les crèches en sursurégime (86,24%).

Dans une mesure moindre, les territoires de la CCPA, de la CCVL et la CCBPD Sud Est connaissent des taux élevés ou proches du maximum, indicateur d'une offre insuffisante pour répondre aux attentes. Pour ces deux derniers territoires, la tension est assurément corrélée à la forte augmentation de la population enfantine associée au fort taux d'activité des parents.

En contre point, le secteur CAVBS Est manifeste des taux d'occupation faibles (74,32%) alors que la présence de publics en situation de fragilité est particulièrement importante, invitant à une reconfiguration de l'offre. La fréquentation limitée des crèches PSU de la COPAMO Centre et de la CCEL Nord s'inscrit probablement, mais dans une moindre mesure, dans le même type de problématique.





7. ESTIMATION DU TAUX D'OCCUPATION MOYEN DES ASSISTANTS MATERNELS EN NOVEMBRE 2018

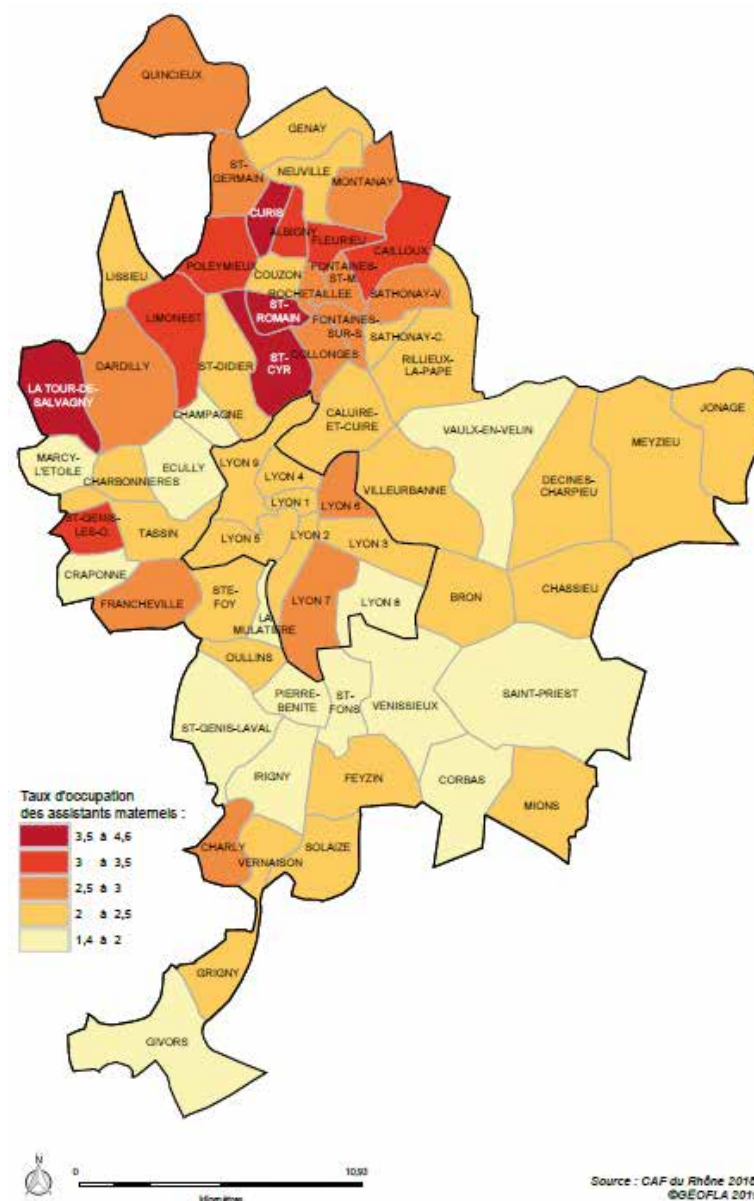
Nommé par facilité « taux d'occupation », cet indicateur doit être compris comme une estimation faisant apparaître uniquement les places effectives utilisées par des parents employeurs en novembre 2018. En ce sens, cela révèle ce qui peut être assimilé à du chômage partiel.

Métropole de Lyon

Analyse

Les communes du Sud de la Métropole de Lyon sont marquées par une sous-activité des assistants maternels (1,9 places occupées en moyenne à Givors par exemple) alors même que ces territoires sont pour la plupart marqués par un taux de couverture très faible, comme c'est le cas à Saint-Fons (taux d'occupation des assistants maternels à 1,8 et un taux de couverture petite-enfance à 27,82). Ces territoires, au même titre que les communes du croissant Est de la Métropole de Lyon, pourraient être des territoires d'expérimentation de Maisons d'Assistants Maternels (MAM), soutenues par les pouvoirs publics.

Les communes où le taux d'occupation des assistants maternels est le plus tendu sont situées au Nord-Ouest de la Métropole : Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Curis-au-Mont-d'Or (4,6), Saint-Romain-au-Mont-d'Or ou La Tour-de-Salvagny (4,0). Certaines de ces communes, comme La Tour-de-Salvagny, sont caractérisées par un fort taux d'activité et par une croissance de la population des moins de 3 ans : un rééquilibrage de l'offre est nécessaire pour pallier cette suroccupation. à Curis-au-Mont-d'Or et Saint-Romain-au-Mont-d'Or par exemple, cela pourrait passer par la création de crèches, aujourd'hui absentes.



Source : CAF du Rhône 2018, ©GEOFLA 2019



Code couleur : En rouge apparaissent les communes dans lesquelles les places d'assistants maternels sont utilisées au maximum. En jaune clair, on retrouve les communes dans lesquelles les assistants maternels disposent d'une capacité d'accueil non utilisée.

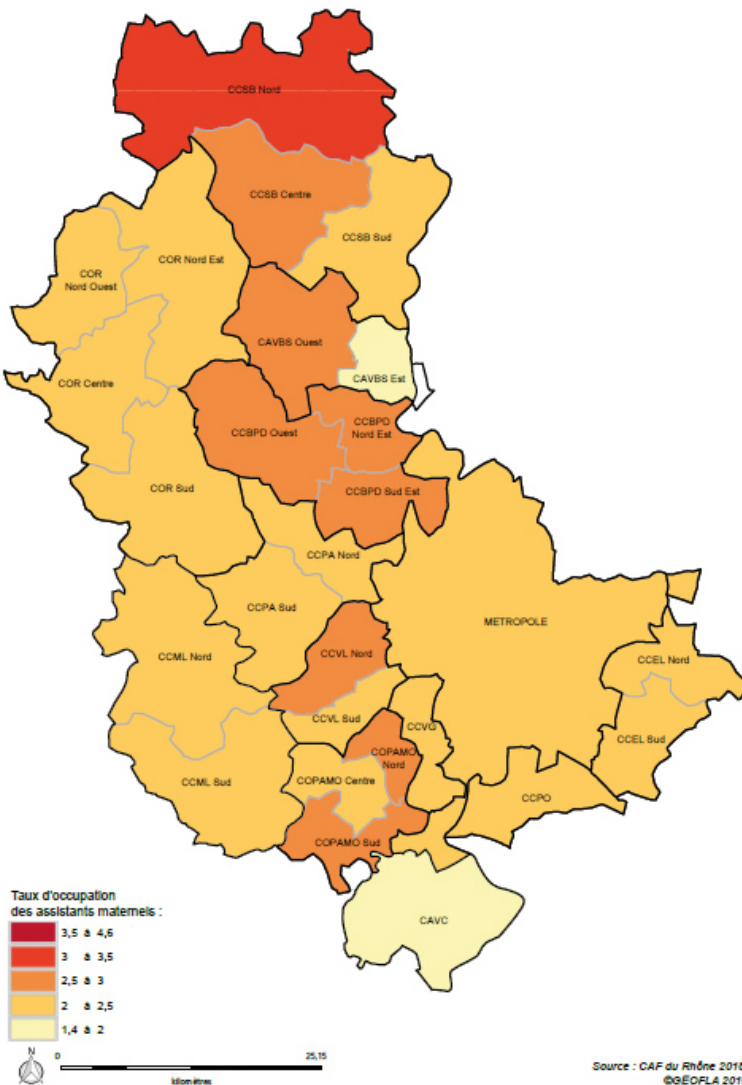
Conseil Départemental du Rhône

Analyse

Le territoire pour lequel l'occupation des assistants maternels est maximale est la CCSB Nord (3 places occupées en moyenne) : cette activité soutenue peut s'expliquer par un déficit d'offre en accueil collectif sur le territoire. Sur ce territoire très dépendant de l'accueil individuel, le vieillissement des assistants maternels est à surveiller et un renouvellement de l'offre d'accueil doit être assuré si nécessaire.

On remarque globalement une verticale allant de la CCSB Nord à la COPAMO Sud (2,7), entrecoupée autour de la CCPA, où les assistants maternels sont plutôt bien sollicités.

A contrario, le territoire de la CAVBS Est est marqué par une sous-activité relative des assistants maternels (1,9). Ce territoire, au même titre que la Métropole de Lyon, est marqué par une concentration d'indicateurs de précarité (familles monoparentales, bas revenus, faible activité des parents). L'accueil individuel doit s'orienter vers un accompagnement plus fort, notamment dans le rôle d'employeurs, pour attirer ces publics fragiles dans des zones où l'accueil collectif est pourtant en tension.



Source : CAF du Rhône 2018, ©GEOFLA 2019



8. TAUX D'ÉQUIPEMENT EN RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS EN NOVEMBRE 2018

Cet indicateur présente le rapport entre le nombre d'assistants maternels actifs et susceptibles d'utiliser un Relais d'Assistants Maternels (RAM) et le nombre d'Équivalents Temps Plein (ETP) d'animation RAM. Les RAM sont des lieux destinés aux parents, aux assistants maternels et gardes d'enfants à domicile ainsi qu'aux enfants qu'ils accueillent. Les animateurs de RAM proposent des informations et conseils aux parents et futurs parents en recherche d'un mode d'accueil et dans les démarches administratives ; un soutien et un accompagnement aux assistants maternels dans leur pratique professionnelle ; des temps de vie collective pour les enfants et leurs assistants maternels et gardes d'enfants ; des manifestations festives aux professionnels et aux parents.

Métropole de Lyon

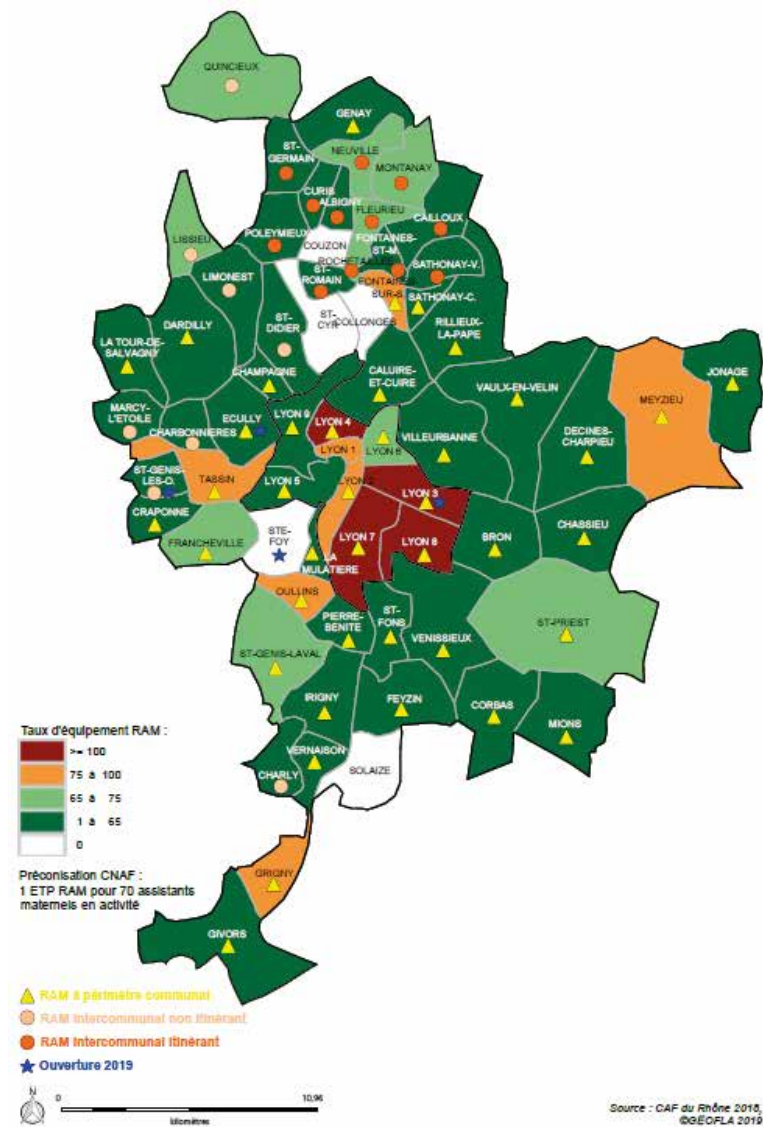
Analyse

La majorité des communes de la Métropole de Lyon ont un taux de couverture conforme aux préconisations de la Cnaf.

C'est à Lyon que la saturation est la plus importante : les arrondissements de Lyon 3^{ème}, Lyon 4^{ème}, Lyon 7^{ème} et Lyon 8^{ème} atteignent entre 138 et 203 assistants maternels pour 1 ETP plein d'animation RAM. Sur ces territoires où l'accueil collectif est très prisé et souvent saturé, la complémentarité de l'accueil individuel est essentielle.

En 2019, des RAM ont été créés à Lyon 3^{ème}, Ecully, Sainte-Foy-lès-Lyon et Saint-Genis-les-Ollières. Cela a permis la couverture de Saint-Genis-les-Ollières, jusqu'ici zone blanche. En 2020, une création de RAM est prévue à Tassin-la-Demi-Lune.

Les communes de Solaize, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Collonges et Couzon-au-Mont-d'Or ne sont pas pourvues d'un RAM en 2020, alors même que l'accueil individuel est saturé et représente la quasi-totalité de l'offre pour une partie de ces communes (taux d'occupation des assistants maternels de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or : 4,3).



Code couleur : Les territoires en rouge sont les territoires pour lesquels il y a un manque d'ETP d'animation RAM au regard du nombre d'assistants maternels actifs. Les territoires en blanc sont ceux où il n'y a pas de RAM.

Limites et précautions d'analyse : Pour les RAM intercommunaux, le calcul s'appuie sur le postulat que l'animateur RAM partage son temps de travail de manière égale entre les différents territoires d'intervention. Cet indicateur mesure le taux d'équipement du territoire, mais il ne rend pas compte de la fréquentation du RAM : un territoire peut à la fois bénéficier d'un bon « taux d'équipement RAM » et voir son / ses RAM connaître une affluence très ou trop forte, ou inversement.

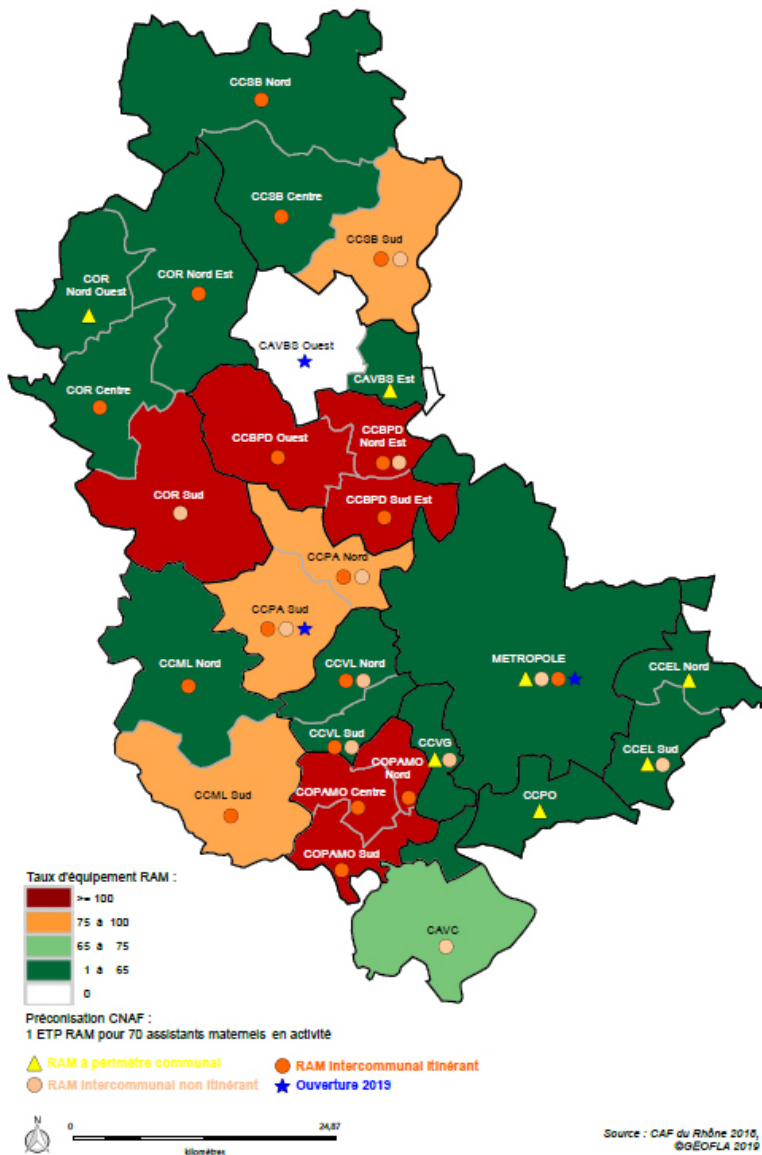
Conseil Départemental du Rhône

Analyse

Une part importante des territoires du Conseil Départemental a un taux de couverture en RAM conforme aux préconisations de la Cnaf, notamment dans le Sud-Est et le Nord-Ouest, avec par exemple 33,86 assistants maternels pour 1 ETP RAM pour la COR Centre.

Il est à noter une saturation sur un axe horizontal allant de la COR Sud (128,18 assistants maternels pour 1 ETP) à la CCBPD Sud-Est (148,98) et pour la COPAMO (138,71 pour la COPAMO Nord).

La CAVBS Ouest, non couverte en 2018, a vu un RAM s'implanter en 2019. Un RAM s'est également implanté dans le territoire de la CCPA Sud et il est prévu l'augmentation du nombre d'ETP RAM pour la COPAMO, ce qui devrait permettre de lisser certaines disparités.





9. PART DES ASSISTANTS MATERNELS DE PLUS DE 60 ANS EN 2018

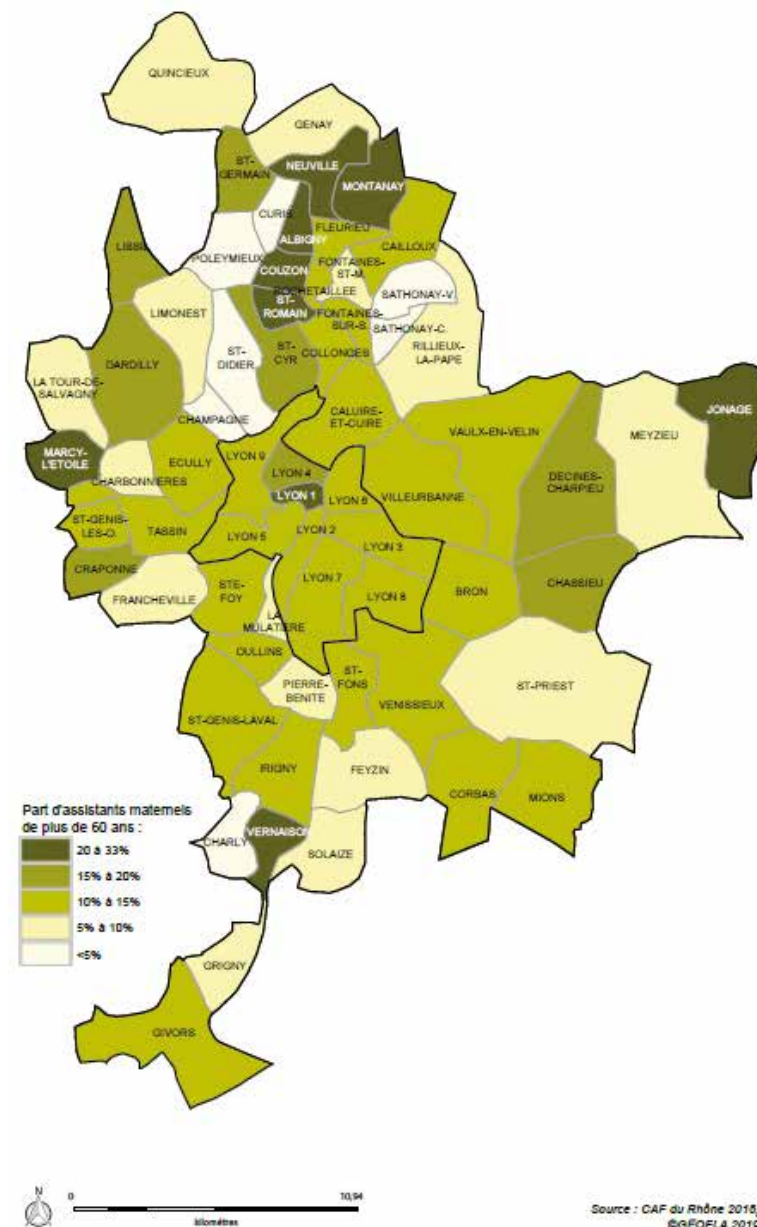
Le nombre d'assistants maternels en activité est en recul constant. Cela s'explique par le faible renouvellement de la profession : on compte plus de départs en retraites que de nouveaux professionnels agréés. Plusieurs facteurs expliquent ce déclin : la diminution de l'activité des assistants maternels en nombre d'heures déclarées et la diminution du nombre de familles bénéficiaires du Complément de libre Choix du Mode d'accueil (CMG). Il est essentiel de mener des actions de promotion du métier d'assistant maternel sur les territoires en tension ; la proximité d'un équipement RAM pouvant favoriser l'attractivité de l'accueil individuel.

Métropole de Lyon

Analyse

Les communes les plus concernées par le vieillissement des assistants maternels (entre 25% et 33% des assistants maternels de plus de 60 ans) sont Neuville-sur-Saône, Vernaison, Montanay, Saint-Romain-au-Mont-d'Or et Marcy-l'Etoile. En fonction des communes, ce constat est plus ou moins alarmant. A Marcy-l'Etoile, le départ à la retraite d'une partie des assistants maternels pourrait favoriser l'activité de ceux restant actifs. En revanche, à Neuville-sur-Saône et pour les autres communes du Val de Saône, il est nécessaire d'être vigilant car le taux d'occupation des assistants maternels est élevé sur ce territoire et le départ à la retraite de 10% à 30% des assistants maternels pourrait fragiliser l'offre globale d'accueil.

Les communes de Curis-au-Mont-d'Or, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Sathonay-Village et Saint-Didier-au-Mont-d'Or n'ont aucun assistant maternel de plus de 60 ans.



Source : CAF du Rhône 2018, ©GEOFLA 2019



Code couleur : Les territoires les plus foncés sont ceux où la part d'assistants maternels de plus de 60 ans parmi les assistants maternels en activité en 2018 est la plus élevée.

Limites et précautions d'analyse : Cet indicateur permet de visualiser les territoires qui risquent d'avoir, à court terme, un recul de l'offre d'accueil individuel. Il ne rend néanmoins pas compte du départ réel des assistants maternels à la retraite. En effet, un certain nombre d'assistants maternels continuent leur activité bien au-delà de 60 ans.

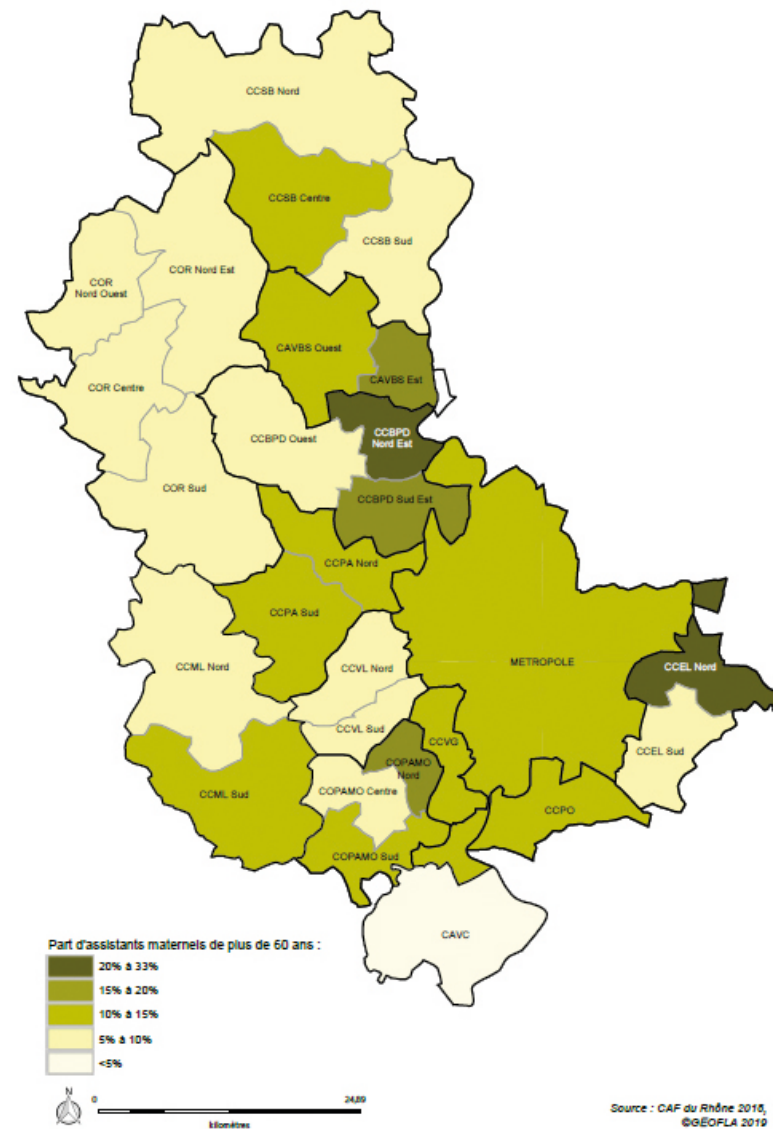
Conseil Départemental du Rhône

Analyse

9% des assistants maternels ont 60 ans et plus sur le territoire de la CCSB Nord, où l'accueil des jeunes enfants repose en très grande partie sur l'accueil individuel. Il est à noter que ce territoire peut être amené dans les années à venir à connaître un déclin de l'activité des assistants maternels. Les assistants maternels ont tendance à continuer leur activité tardivement mais il est néanmoins nécessaire de s'assurer du renouvellement de l'offre d'accueil.

C'est pour la CCBPD que la situation est la plus alarmante. 22,31% des assistants maternels de la CCBPD Nord Est ont 60 ans ou plus. L'alerte se conjugue avec un taux d'occupation élevé (2,6), ce qui entraîne un risque de perte de capacité alors que le service est bien utilisé. Par ailleurs, le taux de couverture en RAM est très faible : 1 ETP RAM pour 134 assistants maternels.

Une alerte existe également sur la CCEL Nord avec 21,54% d'assistants maternels de 60 ans ou plus.



Source : CAF du Rhône 2018, ©GEOFLA 2019

ANALYSE EN COMPOSANTES PRINCIPALES (ACP)

En complément des éléments précédents, les services de la Caf ont réalisé une étude visant à identifier les ressemblances et les dissemblances entre les territoires. Cette étude basée sur une analyse statistique – l'Analyse en Composantes Principales (ACP) - est utilisée pour extraire des informations à partir d'un grand volume de données.

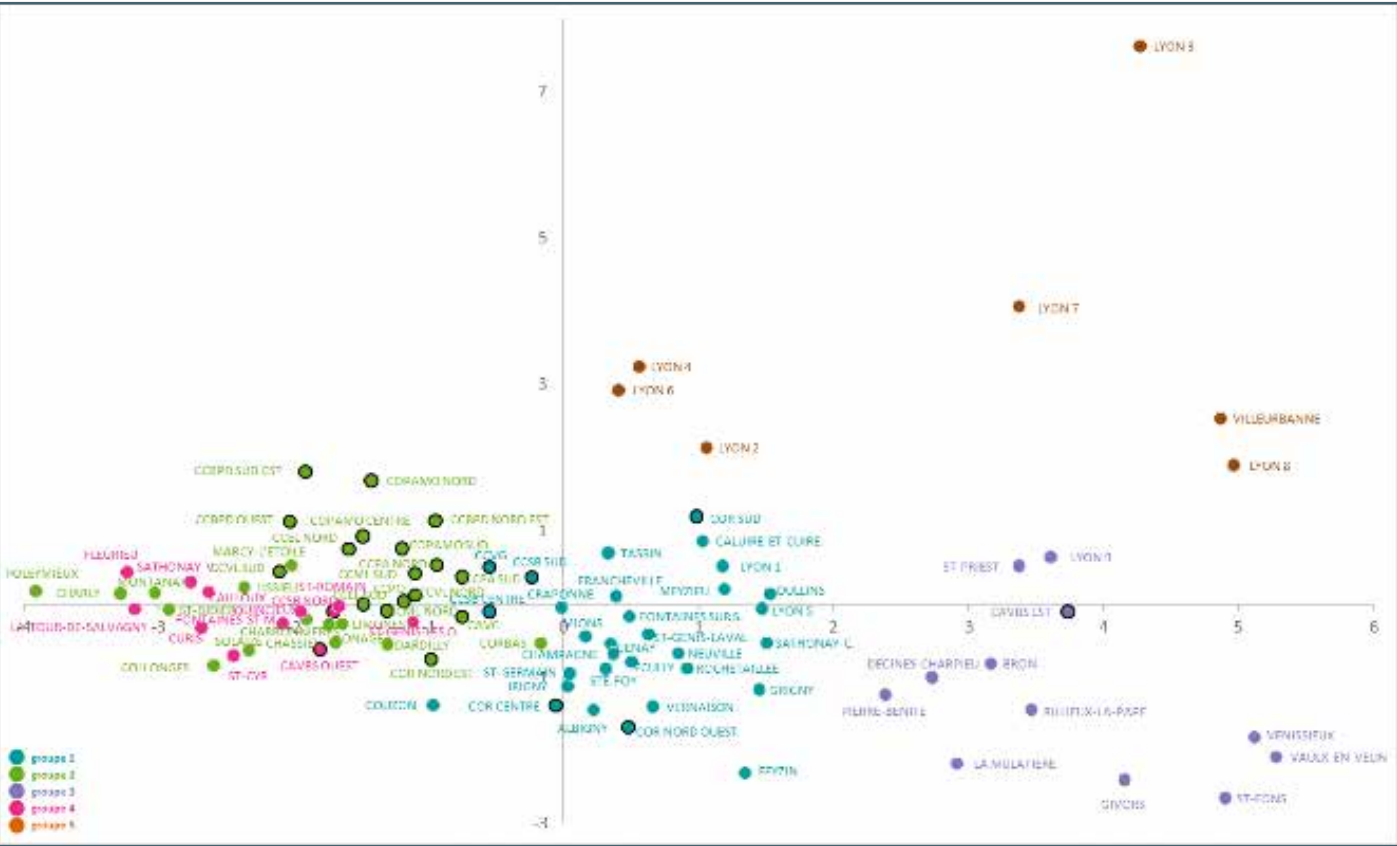
Cette méthode permet d'établir une représentation graphique dans laquelle chaque territoire est identifié sous forme d'un point, l'ensemble formant un nuage de points. Il est alors possible d'établir des groupes de territoires constituant des profils, et d'associer à ces profils des préconisations en termes de développement de services.

Les données sont issues du Recensement de la Population INSEE 2016 et données Caf 2019.

ANALYSE SUR DES INDICATEURS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

Cette seconde analyse orientée sur la thématique petite enfance a retenu 10 indicateurs associant données démographiques et données relatives à l'offre d'accueil petite enfance :

Famille avec enfants de moins de 3 ans - Enfants de moins de 3 ans vivant dans une famille à bas revenus - Enfants de moins de 3 ans dont les parents sont actifs - Enfants de moins de 3 ans vivant dans une famille monoparentale - Nombre de places MC PAJE - Nombre de places EAJE PSU - Taux de couverture petite-enfance - Taux d'équipement RAM - Taux de natalité - Taux d'occupation des assistants maternels



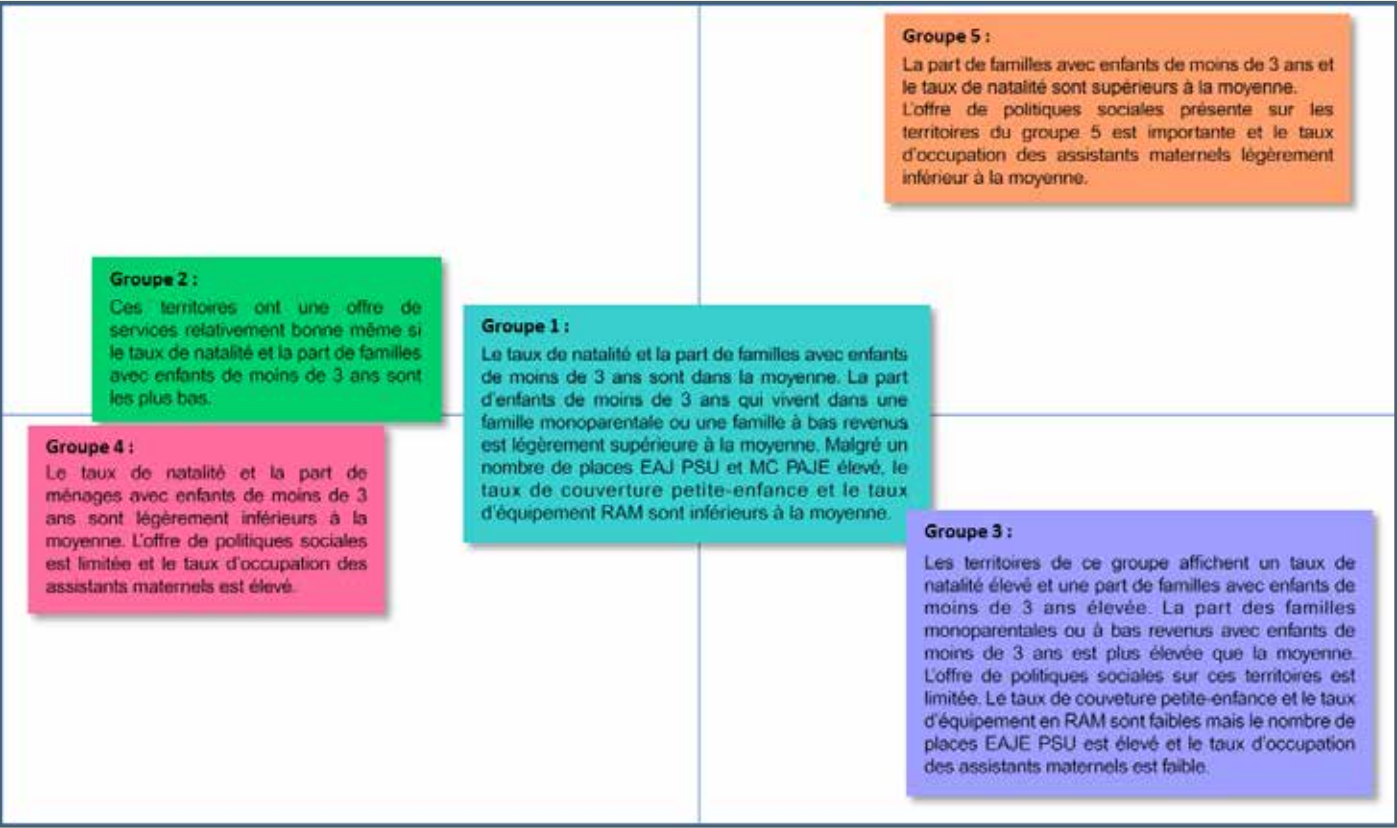
ANALYSE EN COMPOSANTES PRINCIPALES (ACP)

L'axe horizontal définit la présence des **enfants de moins de 3 ans en situation de fragilité**, dans une famille monoparentale ou à bas revenus, et un taux de natalité élevé : les territoires ayant une part importante d'enfants de moins de 3 ans fragiles se situent à droite du graphique.

L'axe vertical représente l'**offre de services petite-enfance** : plus le territoire sera en haut sur le graphique et plus l'offre sera importante.

Dans cette représentation, Craponne est en position moyenne, tandis que Lyon 3^{ème} se distingue en proposant une offre de services petite enfance très étayée à une forte population de jeunes enfants en situation de fragilité.

Les communes représentées dans le groupe 3 constituent des secteurs prioritaires en termes de développement de l'offre et d'adaptation aux besoins des publics fragiles.



ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS
AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS

En complément des cartographies qui déclinent un certain nombre d'indicateurs sociodémographiques et des éléments de bilan du précédent Schéma des Services aux Familles, il a été décidé de conduire une enquête visant les parents avec enfants de moins de 25 ans résidant dans le Rhône (69) et qui a pour objectif de recueillir des informations concernant :

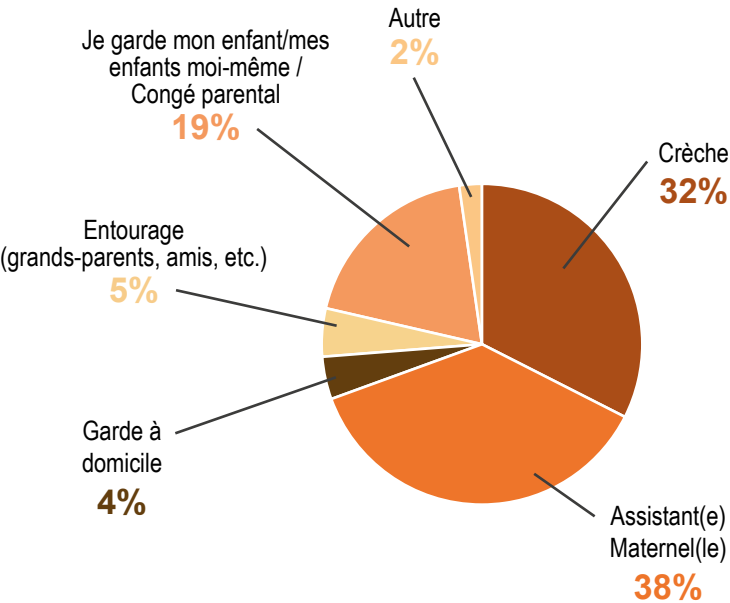
- La situation des parents et les choix effectués pour leurs enfants
- Leur satisfaction vis-à-vis de ces choix et vis-à-vis des actions et services proposés
- Leur niveau d'information
- Ce dont ils ont besoin et ce qu'il leur manque.

L'enquête auprès des familles s'appuie sur un questionnaire qui permet d'obtenir une information détaillée et approfondie afin de dégager de grands axes d'amélioration. Il a été conçu autour de sept parties thématiques, correspondant aux différents volets du Schéma des Services aux Familles, avec des focus sur des actions et services peu questionnés jusqu'ici. L'une de ces parties portait sur les modes d'accueil du jeune enfant. Cette partie, destinée aux parents d'enfants de moins de 3 ans, apporte des précisions sur les choix faits par les parents en matière de petite-enfance avec une attention particulière portée à l'accueil individuel via, notamment, des questions ciblées sur les Relais d'Assistants Maternels (RAM).

L'enquête s'appuie sur 2 590 questionnaires exploitables avec un taux de réponse de 9,96%.

1. LE MODE D'ACCUEIL DE VOTRE / VOS ENFANTS(S)
DE MOINS DE 3 ANS)

Q10. Quel mode d'accueil / de garde fréquente votre / vos enfant(s) de moins de 3 ans ?
(898 répondants)



NB : Si plusieurs modes d'accueil / de garde sont utilisés, il était demandé d'indiquer le mode principal, c'est-à-dire avec le plus gros volume d'heures, et de répondre aux questions suivantes à propos de ce mode d'accueil.

42% des répondants avec enfants de moins de 3 ans ont recours à l'accueil individuel (dont 38% ont recours à un assistant maternel et 4% à la garde à domicile). L'accueil collectif représente 32% des solutions d'accueil et 19% des enfants de moins de 3 ans sont gardés par l'un des parents. Les « autres » situations désignent les parents à la recherche d'un mode d'accueil actuellement, ou encore les enfants gardés par une mère qui exerce la profession d'assistant maternel.

ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS
AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS

	CONSEIL DÉPARTEMENTAL	MÉTROPOLE DE LYON	DONT LYON
Crèche	23.1%	36.6%	38,4%
Assistant(e) Maternel(le)	47.7%	32.9%	32,3%
Garde à domicile	3.2%	4.2%	7.3%
Entourage (grands-parents, amis, etc.)	3.6%	5.3%	3.9%
Je garde mon / mes enfant(s) moi-même / Congé parental	19.9%	19.0%	15.5%
Autre	2.5%	2.1%	2.6%

À l'échelle du Conseil Départemental du Rhône, l'accueil individuel représente une solution d'accueil sur deux (47,7% ont recours à un assistant maternel et 3,2% à la garde à domicile).

À Lyon, ce sont 32,3% des familles interrogées qui ont recours à un assistant maternel. L'accueil collectif est plus développé à Lyon avec 38,4% d'enfants de moins de 3 ans gardés en crèche. Cette proportion chute à 23,1% pour les familles avec enfants de moins de 3 ans du Conseil Départemental.

Si une famille sur cinq du Conseil Départemental (19,9%) et de la Métropole de Lyon (19%) garde soi-même son enfant de moins de 3 ans, cette proportion chute à 15,5% pour les familles lyonnaises.

Q11. Combien d'heures par semaine en moyenne fréquente-t-il ce mode d'accueil principal ?
(769 répondants)

Nombre d'heures moyen (Somme des valeurs divisée par le nombre de répondants)	35h
Médiane du nombre d'heures (Divise en deux parties égales le nombre de répondants)	36h
Quartile 1 (25% des données sont inférieures à ce nombre)	24h
Quartile 3 du nombre d'heures (25% des données sont supérieures à ce nombre)	42h

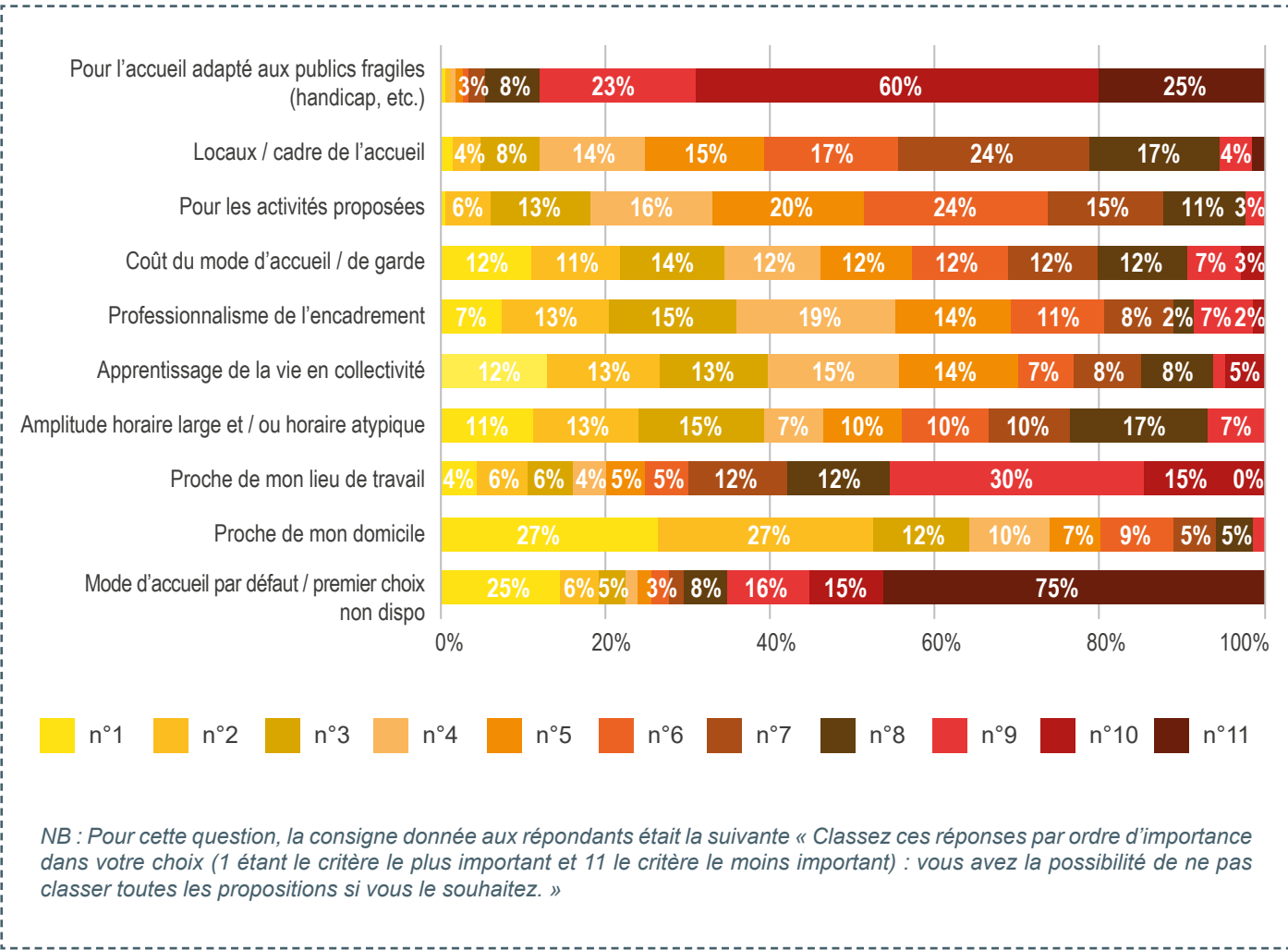
En moyenne, les parents interrogés font garder leur enfant de moins de 3 ans 35h par semaine.

Un quart des parents interrogés font garder leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans plus de 42h par semaine.

NB : Pour cette question, les valeurs « aberrantes » ont été supprimées (supérieur ou égal à 168h / semaine ou égal à 0h) et les très faibles volumes horaires qui ont des valeurs marginales, ont été convertis en heures hebdomadaires. Cette question est à interpréter avec précaution.

ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS
AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS

Q12. Pourquoi avez-vous choisi ce mode d'accueil / de garde ?
(872 répondants)



27% des parents interrogés ont indiqué avoir principalement (première position) choisi leur mode d'accueil en raison de la proximité avec le domicile. Si l'on considère les trois premiers critères comme décisifs dans le choix du mode d'accueil : 66% des familles interrogées ont tenu compte de la localisation du mode d'accueil pour faire leur choix.

En tenant compte des trois premières sélections des répondants : plus d'un tiers des parents ont jugé déterminante l'amplitude horaire du mode d'accueil (11% l'ont placée en 1^{er} critère, 13% en 2^e et 15% en 3^e).

Plus d'un tiers également ont été attentifs à la socialisation de l'enfant (« apprentissage de la vie en collectivité »). Le coût du mode d'accueil ainsi que le professionnalisme de l'encadrement apparaissent aussi comme déterminants.

Parmi les autres critères évoqués pour le choix du mode d'accueil, de nombreux parents qui gardent leur enfant eux-mêmes évoquent un choix réfléchi, dans l'intérêt de l'enfant et dans l'intérêt de la relation parent-enfant. Certains parents énoncent aussi garder leur enfant du fait de leur absence d'activité professionnelle.

Pour les assistants maternels, le fait qu'ils offrent un cadre familial, adaptable au rythme de l'enfant et à ses spécificités – de santé notamment –, une plus grande flexibilité horaire et une relation individualisée entre le professionnel et les parents semblent peser grandement dans le choix des familles. Certains parents évoquent aussi la nécessité de prendre en compte les autres enfants de la famille : les assistants maternels et la garde à domicile permettent par exemple de combiner les gardes des jeunes enfants et des enfants plus âgés, déjà scolarisés.

ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS
AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS

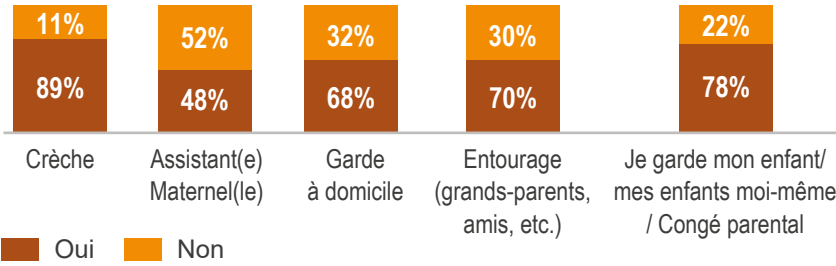
Q12. Pourquoi avez-vous choisi ce mode d'accueil / de garde ?
En fonction du mode d'accueil actuel : Crèche ou Assistant(e) Maternel(le) (291 et 336 répondants)

NUMÉRO DU CRITÈRE	1 ^{ER}	2 ^E	3 ^E	1 ^{ER}	2 ^E	3 ^E
	Crèche			Assistant(e) Maternel(le)		
Mode d'accueil par défaut/premier choix non dispo.	8%	2%	2%	35%	8%	9%
Proche de mon domicile	26%	19%	10%	34%	36%	13%
Proche de mon lieu de travail	5%	6%	3%	2%	6%	7%
Amplitude horaire large et/ou horaire atypique	6%	8%	11%	16%	17%	19%
Apprentissage de la vie en collectivité	30%	23%	18%	2%	6%	7%
Professionnalisme de l'encadrement	10%	16%	15%	8%	11%	18%
Coût du mode d'accueil/de garde	13%	16%	18%	2%	5%	9%
Pour les activités proposées	1%	7%	17%	0%	7%	9%
Locaux/cadre de l'accueil	2%	2%	5%	1%	4%	10%
Pour l'accueil adapté aux publics fragiles	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Pour les répondants dont l'enfant est actuellement accueilli en crèche, les critères essentiels concernent l'apprentissage de la vie en collectivité pour 71% d'entre eux (30% le placent en critère principal, 23% en 2^e et 18% en 3^e), la proximité avec le domicile (55% d'entre eux), le coût du mode d'accueil ainsi que le professionnalisme de l'encadrement.

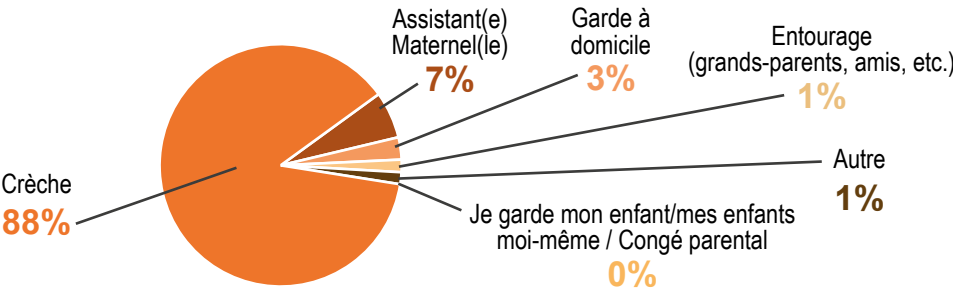
Pour les répondants dont l'enfant est actuellement accueilli par un assistant maternel, le choix semble s'être fait par défaut pour un tiers des répondants (35% l'ont indiqué en premier critère de choix). La proximité avec le domicile est valorisée par 83% des répondants et 52% d'entre eux valorisent l'amplitude horaire proposée dans ce mode d'accueil.

Q13. Ce mode d'accueil était-il votre premier choix ?
(871 répondants)



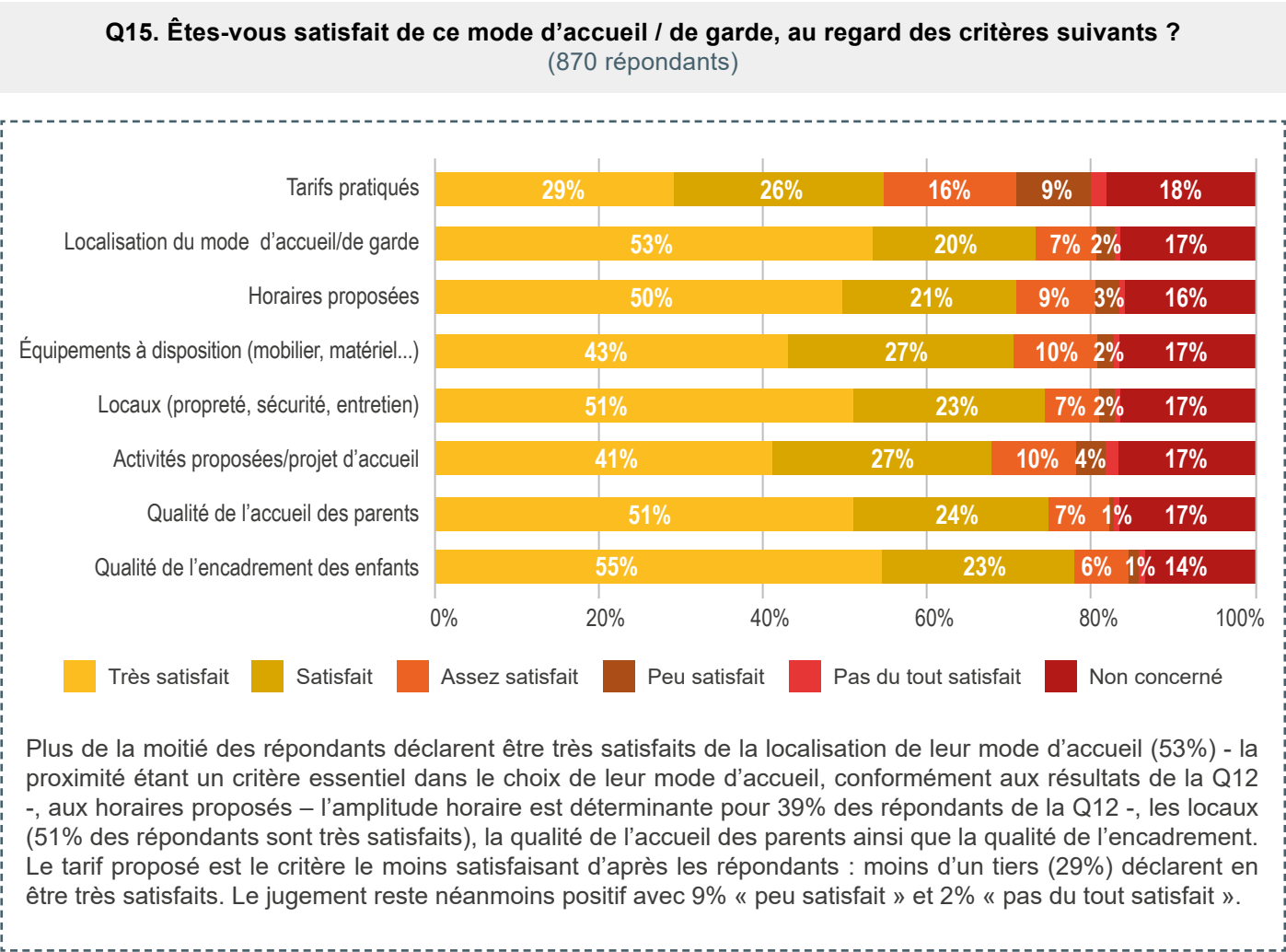
Ce sont les répondants ayant choisi un assistant maternel qui sont les plus mitigés quant au choix de ce mode d'accueil : 52% d'entre eux indiquent qu'il ne s'agissait pas de leur premier choix. 30% des répondants ont indiqué ne pas avoir choisi en premier lieu la garde par l'entourage.

Q14. Quel était votre premier choix de mode d'accueil / de garde ?
(267 répondants)



NB : Cette question était adressée aux répondants ayant répondu à « Non » à la Q13.

88% des répondants ayant indiqué n'avoir pas pu accéder à leur premier choix de mode d'accueil auraient préféré une place en accueil collectif.



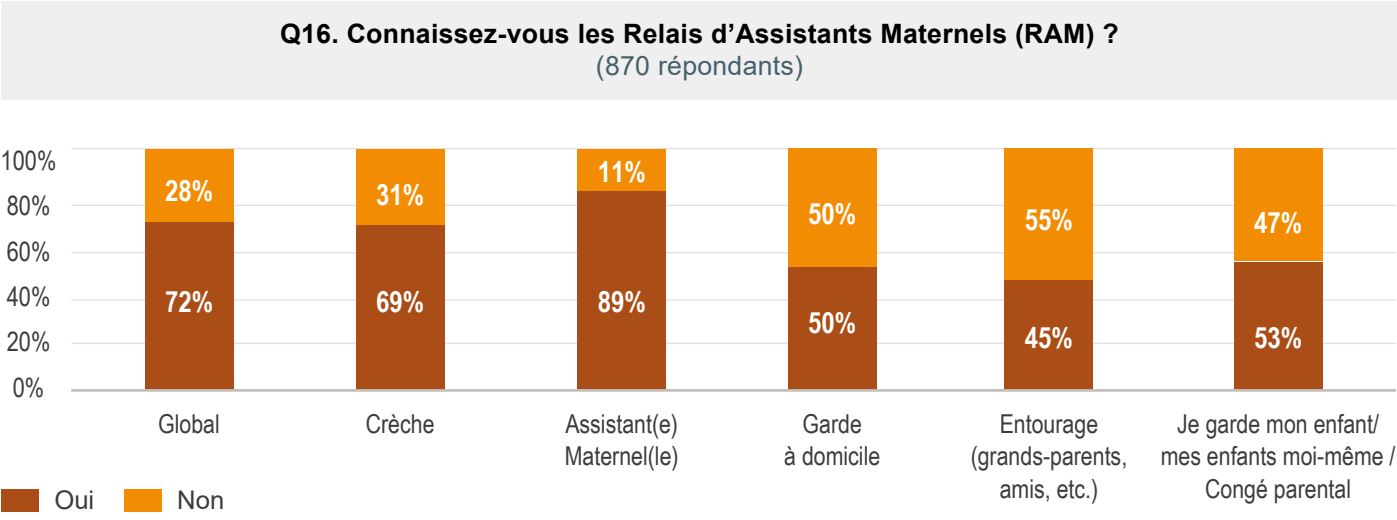
Q15. Êtes-vous satisfait de ce mode d'accueil / de garde, au regard des critères suivants ?
En fonction du mode d'accueil actuel : Crèche ou Assistant(e) Maternel(le) (291 et 336 répondants)

	TRÈS SATISFAIT		SATISFAIT		ASSEZ SATISFAIT		PEU SATISFAIT		PAS DU TOUT SATISFAIT	
	Crèche	AM	Crèche	AM	Crèche	AM	Crèche	AM	Crèche	AM
Qualité de l'encadrement des enfants	59%	67%	31%	23%	6%	8%	3%	1%	0%	0%
Qualité de l'accueil des parents	56%	64%	32%	25%	10%	8%	1%	1%	0%	1%
Activités proposées ou projet d'accueil	50%	48%	36%	29%	10%	14%	2%	7%	1%	2%
Locaux	56%	64%	30%	26%	10%	6%	2%	2%	1%	0%
Équipements à disposition	48%	53%	36%	32%	13%	11%	2%	2%	0%	0%
Horaires proposés	47%	68%	31%	21%	16%	8%	4%	2%	0%	0%
Localisation du mode d'accueil	61%	67%	24%	22%	11%	7%	3%	3%	0%	1%
Tarifs pratiqués	37%	32%	31%	34%	19%	21%	11%	12%	2%	1%

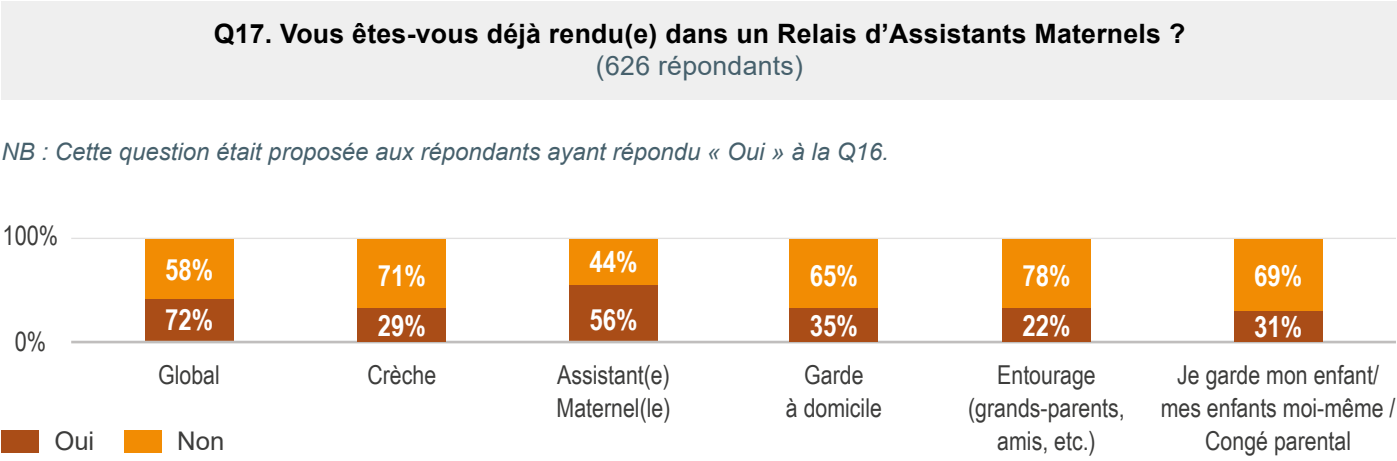
Deux tiers des parents dont l'enfant est accueilli par un assistant maternel déclarent être très satisfaits des horaires proposés (68%), de la qualité de l'encadrement des enfants (67%) ainsi que de la localisation (67%). Les parents dont l'enfant est accueilli en crèche sont moins satisfaits des horaires proposés (47% déclarent être très satisfaits). En revanche, ils semblent plus satisfaits de la qualité des tarifs pratiqués (37% sont très satisfaits contre 32% pour les assistants maternels).

À noter que lorsqu'on observe l'ensemble des avis satisfaits (« Très satisfait » ou « Satisfait »), on remarque que l'écart sur l'appréciation des tarifs proposés est relatif (68% de parents émettent un avis positif sur les crèches et 66% pour les assistants maternels).

En revanche, pour les activités proposées ou le projet d'accueil, un écart se creuse : 86% des parents dont l'enfant est en crèche sont satisfaits (dont 50% de « très satisfaits ») contre 77% pour les parents dont l'enfant est accueilli par un assistant maternel (dont 48% de « très satisfaits »).



72% des répondants déclarent connaître les Relais d'Assistants Maternels. Cette proportion atteint 89% des parents ayant recours à un assistant maternel.



Parmi les répondants connaissant les Relais d'Assistants Maternels, 42% d'entre eux déclarent s'y être déjà rendus. Cette proportion atteint 56% pour les parents ayant recours à un assistant maternel.

ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS
AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS

Q18. Pour quelle(s) raison(s) vous êtes-vous déjà rendu(e) dans un Relais d'Assistants Maternels ?
(249 réponses exploitables)

De nombreux parents ont fréquenté le Relais d'Assistants Maternels au moment du choix de leur mode d'accueil. Le RAM faisant souvent office de guichet unique d'information sur les modes d'accueil : s'y rendre permet d'obtenir une information unique et globale sur l'ensemble des solutions existantes.

Les parents plébiscitent également les activités partagées parents-enfants et les moments festifs et ouverts organisés par les relais, comme les spectacles par exemple. Ils apprécient également les conférences et ateliers thématiques organisés en présence de professionnels.

Pour d'autres parents, c'est le refus d'une place en crèche qui les a poussés à se rendre en relais. Il s'agit alors pour ces parents, et pour ceux qui choisissent les assistants maternels volontairement, d'obtenir des informations nécessaires à l'embauche d'un assistant maternel.

Au-delà de ces activités, les parents ont recours aux relais comme supports et accompagnements dans leur rôle d'employeur : de la création et la formalisation du contrat d'embauche – parfois directement signé avec le RAM – jusqu'à la rupture du contrat.

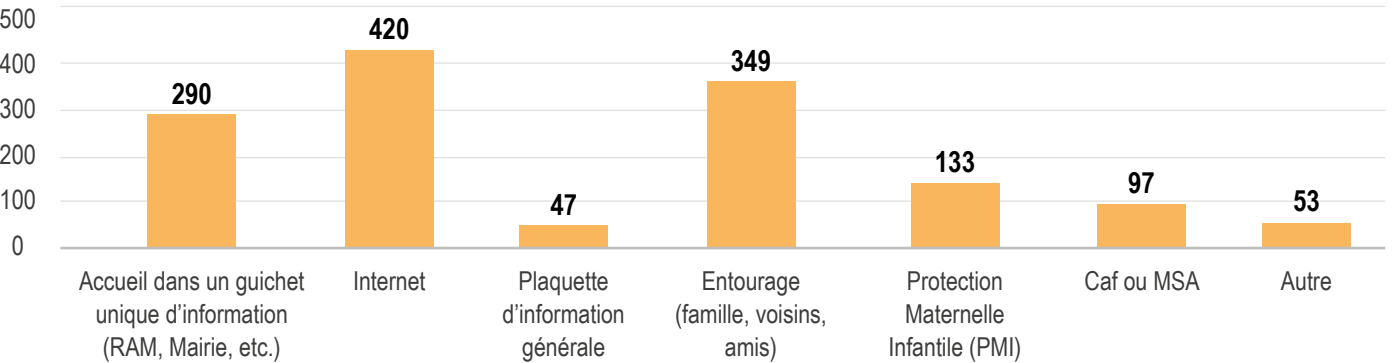
La plupart des répondants ont obtenu une liste actualisée des assistants maternels à proximité en se rendant en RAM, ainsi que des premières informations générales sur le fonctionnement de l'embauche, du mode d'accueil ainsi que du rôle d'employeur.

Ce support intervient aussi régulièrement sur les questions tarifaires : calcul des congés payés, formalisation des fiches de paie, compréhension des indemnités, etc.

Les portes ouvertes et journées de rencontre des assistants maternels sont des temps qui permettent parfois aux parents de découvrir les lieux et les professionnels.

Le RAM joue parfois même un rôle de médiateur quand la relation assistant maternel-employeur devient conflictuelle. Il permet également de trouver des solutions d'urgence, quand les assistants maternels sont malades par exemple. Pour beaucoup de parents, il permet d'apporter une dimension collective et réglementaire à l'accueil individuel.

Q19. Au moment de choisir votre mode d'accueil/de garde, quelle(s) source(s) d'information avez-vous utilisée(s) ? (869 répondants)



NB : Plusieurs réponses sont possibles pour cette question.

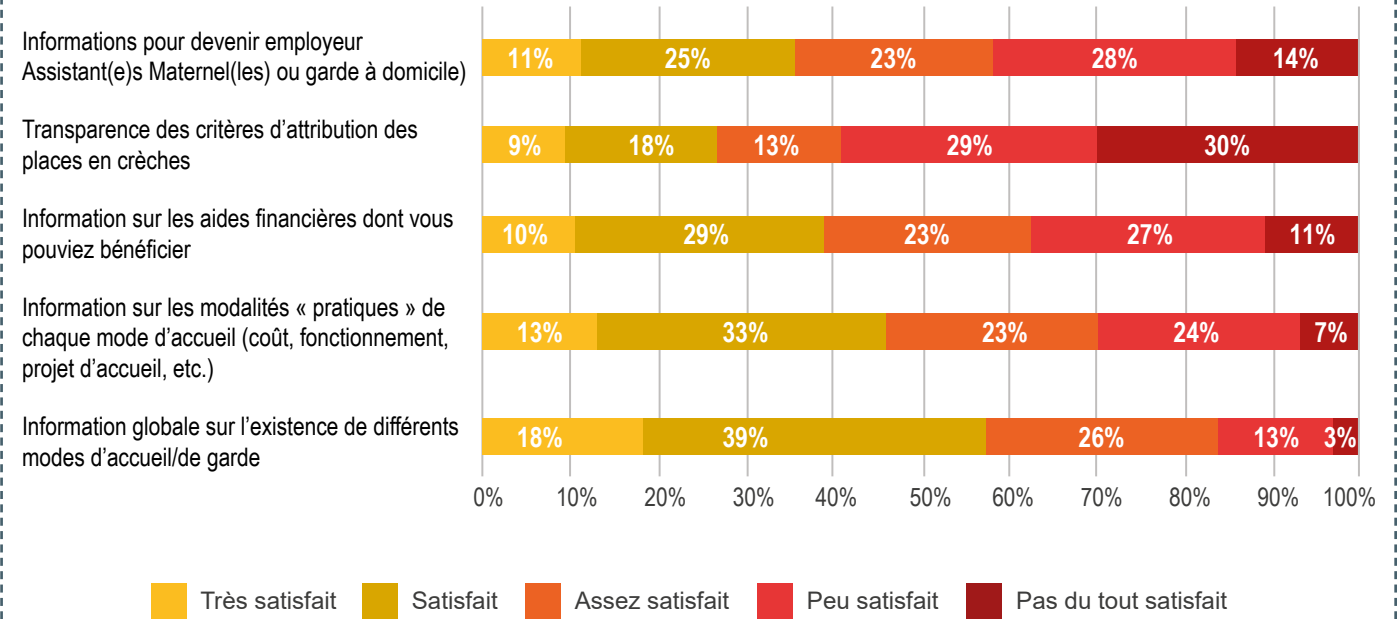
ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS
AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS

48% des répondants ont déclaré avoir cherché, au moment de choisir leur mode d'accueil, l'information sur internet. Ce canal d'information a été le seul utilisé par 18% des répondants.

40% des répondants se sont informés par le biais de leur entourage. L'influence de l'expérience vécue par l'entourage vient s'additionner à l'influence de la propre expérience des parents (le mode d'accueil qu'ils ont côtoyé dans leur enfance ou l'expérience vécue avec un enfant plus âgé), mentionnée à plusieurs reprises dans « Autre ».

On trouve également dans « Autre » un certain nombre de parents ayant déclaré ne pas avoir eu besoin d'information, avoir démarché les modes d'accueil à proximité (géographique) ou encore s'être appuyés sur leur entreprise (crèches inter-entreprises notamment).

Q20. Au moment de la recherche d'informations, avez-vous été satisfaits... ?
(869 répondants)



NB : Pour faciliter l'interprétation, les répondants ayant indiqué « Non concerné » ont été écartés de l'analyse. Cela concernait 31% des répondants sur le critère « Informations pour devenir employeur », 21% pour « Transparence des critères d'attribution des places en crèches » et respectivement 11%, 12% et 10% pour les critères suivants.

18% des parents interrogés (hors parents s'étant déclarés « non concernés ») considèrent avoir été très bien informés sur les modes d'accueil existants.

A contrario, 30% ont indiqué ne pas être satisfaits du tout de la lisibilité des critères d'attribution des places en crèches. Le niveau de satisfaction est aussi assez peu élevé quant aux informations liées au rôle d'employeur.

ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



Q21. Avez-vous des suggestions d'amélioration ou des besoins en matière de mode d'accueil/de garde (pour votre/vos enfant(s) de moins de 3 ans)? (205 réponses exploitables)

Ce qui revient principalement dans les réponses des parents est le nombre insuffisant de places en crèches. Cela a été évoqué par plus d'un répondant sur trois – les crèches restant le mode d'accueil le plus plébiscité –. La demande étant largement supérieure à l'offre, le manque de transparence des critères d'attribution des places en crèche devient une problématique récurrente. Les parents expriment un sentiment d'injustice et d'incompréhension en faisant valoir leur situation personnelle. Derrière cette transparence des critères, il y a également un enjeu autour de la « prévision » ou non de l'attribution d'une place. Les répondants concernés expriment des difficultés à trouver un mode d'accueil « de secours » lorsqu'ils sont avertis de la non-attribution d'une place.

Certains parents demandent une uniformisation des critères d'attribution d'une crèche à l'autre ou d'une commune à l'autre : cela pourrait participer à une plus grande transparence.

La transparence passe aussi par une information plus accessible et plus lisible. Le manque d'information reste une problématique centrale en matière d'accueil du jeune enfant.

Les parents souhaitent un canal unique d'information pour se repérer dans la multitude de possibilités existantes : sous forme de site internet, de plaquette explicative, de simulateur de tarifs et d'aides, etc.

Il s'agit aussi sur ce canal unique de proposer une information actualisée : les répondants regrettent de ne pas avoir accès à un listing à jour des assistants maternels par exemple, ou encore de ne pas savoir en temps réel quelle micro-crèche a encore des places disponibles autour de chez eux.

Pour d'autres parents, perdus dans la masse d'information, il est même nécessaire de mettre en place un accompagnement avec la possibilité d'avoir un interlocuteur physique pour répondre aux questions. L'existence de guichets uniques à généraliser est évoquée : ils permettraient aux familles d'avoir un canal unique et donc un discours unique.

Certains répondants, notamment parmi ceux qui gardent eux-mêmes leurs enfants sont demandeurs de solution afin de trouver un mode d'accueil pour se dégager du temps pour leur recherche d'emploi.

« Les places en crèche sont seulement réservées aux travailleurs. Il est difficile pour une personne qui recherche du travail de trouver une garde en temps partiel pour faciliter les démarches de recherche d'emploi. Je pense qu'il serait judicieux de permettre aux parents de déposer leurs enfants à la crèche lors des recherches d'emploi, à condition que cette personne soit inscrite à Pôle Emploi » (une femme avec deux enfants de moins de 3 ans et deux enfants entre 3 et 6 ans).

Il existe de manière évidente une interdépendance entre modes d'accueil et activité professionnelle. Certains parents ont été contraints d'arrêter de travailler pour garder leur enfant.

« J'ai fait ma demande trois fois quand j'étais enceinte et la demande a été refusée trois fois. Il n'y a pas de place de crèche. J'ai arrêté de travailler et je garde mes deux enfants. Le premier est à l'école maintenant et le deuxième, de 15 mois, est toujours avec moi à la maison » (une mère avec deux enfants de moins de 6 ans).

Toujours contraints par l'activité professionnelle, il existe un enjeu autour des horaires des modes d'accueil, et notamment des crèches : les parents réclament, au-delà de crèches à horaires atypiques, une plus large amplitude horaire d'accueil avec notamment un accueil en fin de journée (jusque 19h par exemple), et d'autre part, une plus grande flexibilité en généralisant la possibilité de faire garder son enfant seulement quelques jours par semaine ou par demi-journées.

« Favoriser des facturations et volumes horaires souples car beaucoup de parents ont des temps partiels ou horaires décalés et c'est dommage que ce soit à l'enfant de s'adapter aux horaires de crèches et non l'inverse » (une mère d'un enfant de moins de 3 ans)

Pour certains parents, les coûts engendrés par les modes d'accueil deviennent réellement problématiques, malgré les aides versées. Beaucoup de parents regrettent les modes de calcul, notamment le fait que les aides ne soient pas toujours en lien avec les revenus actuels des parents.

ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



« Le manque de transparence sur les coûts est problématique tout comme les avances de frais importantes induites par certains modes d'accueil (prestations Caf versées a posteriori, crédit d'impôt récupéré en année n+1, etc.) » (un père de 2 enfants de moins de 3 ans et de 2 enfants de 6 à 12 ans).

De nombreux parents regrettent donc le manque de transparence quant aux coûts d'un mode d'accueil : beaucoup n'ont pas été en mesure d'avoir une estimation précise des différents coûts, en amont, avant l'inscription de leur(s) enfant(s), alors même que ce critère est essentiel pour certains répondants dans le choix de leur mode d'accueil.

Des parents continuent à ne pas comprendre le coût et à s'en étonner. C'est notamment le cas pour les parents employeurs qui regrettent le manque de lisibilité des salaires versés aux assistants maternels (détail de ce qui relève des coûts d'entretien par exemple, site Pajemploi pas toujours clair, etc.). Ce manque de transparence dans les salaires des assistants maternels entraînerait parfois des situations conflictuelles voire abusives.

L'accueil individuel ne serait pas le seul concerné par cette opacité tarifaire : de nombreux parents évoquent la même problématique pour les micro-crèches et ont le sentiment que ces structures fixent leurs tarifs librement et abusivement.

Concernant l'accueil individuel, le manque de transparence et de lisibilité semble exacerbé par l'utilisation de Pajemploi, pour lequel de nombreux dysfonctionnements sont remontés par les parents.

Les difficultés d'utilisation de Pajemploi s'ajoutent aux différentes contraintes liées au rôle d'employeur. De nombreux répondants indiquent qu'il s'agit d'une des raisons pour lesquelles l'accueil chez un assistant maternel est un choix par défaut. Les répondants sont demandeurs de solutions pour réduire la charge et les tensions liées à ce rôle. Certains décrivent une inversion des rôles : l'assistant maternel impose ses tarifs, forme les parents au rôle d'employeur, etc.

« Une structure (gratuite) qui permet de gérer, de nous aider dans la rédaction des contrats, pour la subtilité des congés, la fin du contrat, etc. » (une mère de deux enfants de moins de 3 ans et un enfant de 3 à 6 ans).

Le développement de structures alternatives, à mi-chemin entre individuel et collectif comme les MAM, est plébiscité par les parents. L'objectif est de pouvoir profiter des avantages de chaque type de mode d'accueil : relation individualisée avec l'enfant dans un cadre permettant toutefois la socialisation ou encore flexibilité horaire mais avec la possibilité d'avoir une continuité de garde en cas d'absence de l'assistant maternel.

« Cela enlève la relation d'argent et ça éviterait bien des malentendus. Et en plus, en cas d'absence de la nounou, il serait plus facile de trouver un remplacement temporaire » (une mère d'un enfant de moins de 3 ans).

Au-delà de ces structures, une alternative proposée par les parents serait d'« obliger les assistants maternels à fréquenter des RAM » afin d'augmenter les temps collectifs mais aussi de permettre une forme de surveillance. Des répondants remettent en cause le professionnalisme des assistants maternels. Il est néanmoins à noter que, malgré ces remarques, les parents ayant choisi un assistant maternel semblent finalement en être plutôt satisfaits. Les insatisfactions en lien avec les locaux d'accueil ou encore avec les repas par exemple concernent davantage les structures collectives.



La mise en œuvre de la **Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté** s'appuie sur une concertation entre les acteurs de terrain, à l'échelon régional, autour de quinze thématiques.

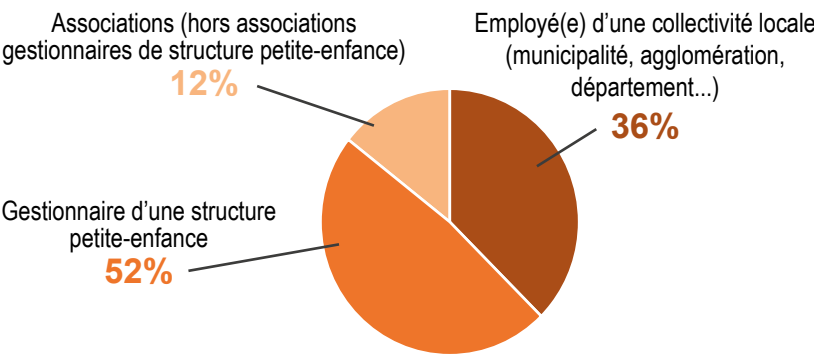
Dans le cadre du groupe thématique « Offre d'accueil du jeune enfant » pour la région Auvergne-Rhône-Alpes et afin d'élaborer la feuille de route à horizon 2022, un questionnaire en ligne a été largement diffusé en décembre 2019 et janvier 2020 en s'appuyant sur le réseau partenarial des Caf afin de toucher tous les départements et des acteurs aux fonctions différentes.

Par cette consultation, la possibilité était donnée de s'exprimer sur cinq grands enjeux :

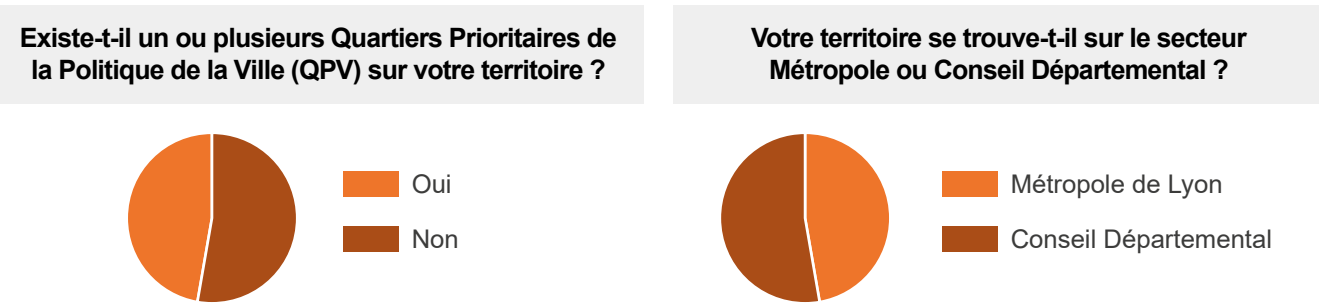
- Comment développer l'offre d'accueil en crèches ?
- Comment permettre la mixité sociale dans les crèches ?
- Comment développer l'« aller-vers » et accompagner les familles précaires vers un mode d'accueil ?
- Comment permettre l'accès de toutes les familles à l'accueil individuel ?
- Comment rendre transparents les critères d'attribution des places en crèches ?

Les réponses collectées auprès des acteurs du Rhône (69) ont été réutilisées dans le cadre du diagnostic du Schéma des Services aux Familles. A l'échelle départementale, on comptabilise **64 répondants** et **248 propositions**, recodées en **86 propositions uniques**, afin de limiter les récurrences.

Fonction des répondants à la consultation Stratégie Pauvreté



Consultation des coordinateurs petite-enfance



17 d'entre eux ont répondu et **98 suggestions** différentes ont été transmises.

Les coordinateurs assurent le déploiement, le pilotage, la communication et l'évaluation de la politique petite-enfance sur les territoires. Ils sont souvent considérés comme assurant un rôle d'interface entre les différents acteurs du territoire.

Si la diversité des modes d'accueil existants présente de nombreux avantages, des limites sont aussi identifiées. La principale concerne les **modalités financières**, aussi bien pour les familles que pour les professionnels. Pour l'accueil individuel celles-ci sont perçues comme trop lourdes, difficiles à appréhender, notamment pour les familles précaires, et les acteurs interrogés identifient le coût résiduel comme un frein. Les structures à mi-chemin entre accueil individuel et accueil collectif, telles que les crèches familiales ou les Maisons d'Assistants Maternels (MAM), sont présentées comme une alternative. Les modalités financières des crèches PSU apparaissent comme les plus simples pour les familles mais les gestionnaires regrettent la rigidité des financements : certains parlent notamment d'assouplir les règles liées au taux d'occupation afin de permettre l'accueil occasionnel, souvent privilégié par les familles précaires.

Concernant les micro-crèches PAJE, certains acteurs formulent des préconisations contraignantes afin de réduire les écarts de fonctionnement entre structures PAJE et structures PSU, notamment en matière d'implantation et de public accueilli. D'autres privilégient la piste de la complémentarité entre offre publique et privée et pensent que les micro-crèches sont adaptées pour l'accueil occasionnel et d'urgence de familles précaires, qui nécessitent souvent un accompagnement renforcé.

Un constat est partagé pour tous les modes d'accueil : il est nécessaire de **former davantage les professionnels à l'accueil de publics fragiles**. On parle notamment du handicap et de la nécessité d'adapter les structures à l'accueil d'enfants handicapés.

Il s'agit également des familles précaires, souvent éloignées de l'emploi. Pour celles-ci, il s'agit de renforcer l'accompagnement FEPEM par exemple pour favoriser leur recours à l'accueil individuel. Il s'agit aussi d'**assouplir le label AVIP** – notamment en ce qui concerne la part de places à réserver à ce dispositif ou le partenariat avec Pôle-Emploi – afin que celui-ci se développe plus largement.

La manière dont les places, en crèches comme dans les autres modes d'accueil, sont attribuées apparaît comme un **levier fort pour créer de la mixité**.

Ainsi, pour atteindre la transparence dans l'attribution des places en crèches, qui constitue un sujet essentiel de la Stratégie Pauvreté, la communication sur les critères appliqués n'apparaît que comme un premier pas. Celle-ci doit être complétée par un travail de réflexion partagée intégrant par exemple des représentants de l'accueil individuel ou des parents directement. Sur ce sujet, des propositions contraignantes sont évoquées avec notamment comme proposition centrale de simplifier le système de pondération afin de le rendre lisible et

de l'uniformiser à l'échelle du territoire. Différentes échelles sont citées : communale, départementale avec le soutien réglementaire des Caf, ou nationale.

L'information des familles et des professionnels sur les critères d'attribution des places mais plus globalement sur l'existant apparaît comme un enjeu fort.

Cette information doit permettre de valoriser l'existant, notamment l'offre d'accueil individuel. Il s'agit par exemple d'actualiser régulièrement les places disponibles des assistants maternels.

Il s'agit également de rendre cette information lisible et compréhensible de tous, et notamment des familles précaires. La centralisation de cette information doit aussi être possible : ainsi la piste d'un site internet unique ou celle de guichets uniques d'information sur les territoires sont privilégiées. Par ailleurs, la **notion d'« aller-vers »** est évoquée avec la volonté de réaliser une information aux familles dès la maternité ou en s'appuyant sur les acteurs et structures de proximité.

Au-delà de la communication, l'existant est valorisé par des propositions autour de la **mutualisation de ressources existantes et la mise en place de partenariats à l'échelle locale**.

Il s'agit notamment, pour les familles précaires, de s'appuyer sur la PMI, les travailleurs sociaux, le personnel éducatif, de santé, les structures d'animation de la vie sociale ou encore les acteurs de l'insertion, afin d'initier un travail de détection, d'information et d'orientation des familles vers un mode d'accueil. Il s'agit également d'engager un travail d'accompagnement allant au-delà du mode d'accueil : soutien à la parentalité ou encore actions d'insertion. Il est possible, à cette fin, d'imaginer l'intervention sur ces sujets de professionnels mutualisés entre plusieurs structures.

Pour finir, un constat émanant plutôt des coordinateurs petite-enfance porte sur la nécessité de **conduire des diagnostics, des analyses des besoins sociaux et d'évaluer** l'existant. L'objectif serait que ce diagnostic soit conduit de manière partagée, avec une entrée territoriale et en réalisant des focus sur les publics fragiles.

Le soutien des institutions et la mise en place d'un réseau de coordinateurs peuvent être envisagés à cette fin.



PLAN D'ACTION DES TERRITOIRES

